



Bourg-en-Bresse  
**Agglomération**

## CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

### PROCES-VERBAL

Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010 à 20 heures

à

**SERVAS**

#### **Sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Président de la Communauté d'Agglomération.**

**Présents :** **MM.** Michel FONTAINE, Jean-François DEBAT, Thierry MOIROUX, Jean-Paul RODET, Jean-Marc GERLIER (*remplace Guillaume LACROIX*), Pascal BORGIO, Benjamin ZIZIEMSKY, Yves GAUTHIER, Jean-Michel BLANC, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Raphaël DURET (*remplace Abdallah CHIBI*), Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, **Mmes** Sylviane CHENE, Monique DUTHU, Suzanne MOCCOZET (*remplace Nadia OULED-SALEM*), Claudie SAINT-ANDRE, Françoise COURTINE, Nicole BARREAU, Vasilica CHARNAY (Bourg-en-Bresse), **MM.** Patrice REVOL (*remplace Michel CHANEL*), Alain MANGE (Buellas), Jean BERARD, Bruno ROYER DE LA BASTIE (Dompierre-sur-Veyle), Bernard DUPIN, Alain MATHIEU (Jasseron), Michel BUELLET, Yves CRISTIN (Lent), Yves BOUILLOUX, Denis TERRIER (*remplace Florence BLANC*) (Montcet), Jean-Claude SIMONET, Thierry DRUGUET (Montracol), Christian CHANEL, **Mmes** Hélène CEDILEAU, Kathy BOZONNET, Mylène MUSTON (Péronnas), Patricia GAUDIN **MM.** Christian BERNARD, (Polliat), Gérard GAVILLON, **Mmes** Danièle RAYNAUD (Servas), Nadine DURAFOUR (*remplace Roland FRITZ*), **MM.** Bernard QUIVET (St-André-sur-Vieux-Jonc), Jacques NALLET, Paul DRESIN, **Mmes** Cécile BERNARD, Véronique HERBRETEAU (St-Denis-Les-Bourg), Monique BRUHIÈRE, **MM.** Pascal DELHORME, (St-Rémy), Christian JAMBON, Jean-Paul MARVIE (Vandeins), Bernard PERRET, Philippe MICHON, **Mmes** Françoise CHESNEL (*remplace Claude LAURENT*), Odile CONNORD (Viriât).

**Excusés :** **MM.** Guillaume LACROIX, Abdallah CHIBI, Sébastien GUERAUD, **Mme** Nadia OULED SALEM (Bourg-en-Bresse), Michel CHANEL (Buellas), **Mme** Florence BLANC (Montcet), **MM.** Roland FRITZ (St-André-sur-Vieux-Jonc), Claude LAURENT (VIRIAT).

**Absente :** **Mme** Caroline ROHRHURST (Bourg-en-Bresse).

**Secrétaire de séance :** **Monsieur** Yves BOUILLOUX (Montcet).

---

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je salue particulièrement les élus de Servas ici présents et Antoine Cornet qui nous fait le plaisir d'être présent ce soir, ancien Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et ancien Maire de Servas.

Bonsoir à tous. Je ne vous représente pas mes vœux parce que je l'ai fait un certain nombre de fois et je pense vous avoir à tous présenté les vœux au niveau de Bourg-en-Bresse Agglomération. Et puis c'est trop tard, on est le 1<sup>er</sup> février. La Chandeleur est demain.

Je vais laisser la parole tout de suite à Gérard Gavillon qui nous fait le plaisir de nous accueillir à Servas pour ce Conseil de Communauté principalement consacré à notre débat d'orientations budgétaires.

**M. GAVILLON.-** Merci Président. Bonsoir à tous et bienvenus à Servas. Vous ayant déjà présenté notre Commune au Conseil de Communauté de l'année dernière, je me limiterai cette année à l'évocation de nos sujets d'actualité.

En premier lieu, je voudrais vous présenter le projet qui a fait cogiter les équipes municipales qui se sont succédées ces dernières années. Elles ont travaillé avec beaucoup d'assiduité pour arrêter un grand projet d'aménagement de la partie Sud et Sud-Est de notre agglomération. Ce projet se décline en plusieurs volets.

Le premier concerne la zone artisanale dite du Grand Étang. Si on fait un rapide retour en arrière, on apprend que ce terrain de 5 hectares a été acheté par la Commune en 1986.

L'objectif recherché à l'époque était de constituer une réserve foncière en se disant qu'en fonction des opportunités, il serait encore temps de l'aménager. Les années ont passé sans qu'aucun dossier sérieux ne voit le jour.

En 2005, la Société Maximo, qui recherchait à s'implanter au Sud de l'agglomération burgienne, tout en regardant vers la région lyonnaise, décide de s'arrêter à Servas. Le tènement choisi étant desservi par la voirie existante, le projet se concrétisait en quelques mois avec toute la pugnacité d'Antoine CORNET pour monter le dossier.

En 2007, une étude économique identifiait la zone artisanale de Servas comme faisant partie des zones qu'il serait opportun d'intégrer aux zones d'intérêt communautaire.

Cette décision relevant dans un premier temps de la communauté communale, cette éventualité était présentée au Conseil Municipal de Servas. La proximité des élections municipales incitait l'équipe en place à laisser cette décision au Conseil à venir en mars 2008. La nouvelle équipe reprenait rapidement ce dossier pour décider au final de souscrire à cette opportunité.

Le deuxième volet concerne la création d'un giratoire à quatre branches sur la RD 1083. La vocation première sera de desservir la zone artisanale par sa branche Est. Le carrefour actuel d'accès aux usines Weber et Broutin sera supprimé. La branche Ouest desservira un nouveau parking de stationnement pour les poids lourds que la Commune a prévu de réaliser pour délester le parking existant. Enfin, ce giratoire sera un élément de sécurité routière en réduisant la vitesse des véhicules pénétrants en zone urbaine.

Le troisième volet prévoit la création de 80 logements sur les terrains situés en continuité du centre bourg. Ce programme est composé pour partie de logements sociaux locatifs et pour partie de logements en accession à la propriété aux primo-accédants.

Le Conseil de Communauté s'est prononcé unanimement en novembre 2009 pour acter l'intégration de notre zone artisanale dans le périmètre des zones artisanales d'intérêt communautaire. Je tenais, au nom du Conseil Municipal, à vous en remercier. Mais je sais aussi que d'autres Communes de l'agglomération travaillent sur des projets similaires qui ne connaissent pas d'engagement si précis de notre exécutif.

Sans contester la pertinence de ces derniers, je voudrais simplement rappeler pour ce qui nous concerne que notre Commune a adhéré dès l'origine à la coopération intercommunale et qu'elle a maintenu son adhésion sans défaillance depuis. Nos entreprises alimentent le budget communautaire au titre de la taxe professionnelle à hauteur de 4 % alors que nous ne représentons que 1,5% de la population. Enfin, notre Commune n'a encore bénéficié à ce jour d'aucun investissement communautaire sur son territoire.

Le deuxième sujet que je voudrais aborder ce soir est celui de l'expulsion d'une famille originaire du Kosovo le mardi 12 janvier dernier. Cette famille avec deux enfants, logée depuis six mois par la communauté Emmaüs, résidait en France depuis deux ans et avait bénéficié de cette hospitalité car elle présentait pour Emmaüs le profil type des migrants en situation d'obtenir un droit de séjour sur notre territoire.

Quelle ne fut pas la stupeur et l'incompréhension quand ce 12 janvier, plusieurs voitures de gendarmerie venaient notifier à ces personnes leur reconduite à la frontière, lorsque l'on sait que le Kosovo, qui a connu un violent conflit entre 1990 et 1999, conflit qui a fait de nombreuses victimes civiles, s'est autoproclamé indépendant en 2008 et qu'il n'est toujours pas reconnu par la Communauté Européenne bien qu'il le soit par la France, qu'il reste malgré tout sous administration de l'ONU et que 14 000 militaires de la KFOR dont 1 500 Français stationnent sur son territoire pour assurer la paix et l'ordre.

L'OFPRA dont les membres sont nommés par le gouvernement français, continue de maintenir par défaut le Kosovo en tant que pays où les persécutions, les violations des droits de l'homme sont personnellement retenues en cas de recours, ce qui octroie à leurs ressortissants de pouvoir bénéficier du droit d'asile en France.

La famille Bunjaku répond pleinement à ces critères. En effet, la mère est albanaise, ethnie très largement majoritaire au Kosovo mais son mari est kaçanik, ethnie très minoritaire et méprisée par les Albanais, voire haïe par les ultranationalistes. De plus, son mari a perdu toute sa famille.

Il faut savoir que cette mixité ethnique a entraîné non seulement le rejet de ce mariage par la famille de cette femme mais que cette dernière a fait l'objet depuis de représailles punitives de la part de certains membres de celle-ci. Pour ces mêmes motifs, les enfants sont aussi menacés. Ce sont les raisons qui les ont amenés à fuir leur pays.

Vous imaginez bien sûr que dans ce contexte, cette famille encourt le plus grand risque à rester au Kosovo. Ce que vous ne savez peut-être pas c'est que l'Etat français a fait reconduire cette famille en urgence par avion privé à Pristina et qu'il l'a laissée seule se débrouiller sans argent si ce n'est quelques centaines d'Euros. Ces méthodes sont consternantes et indignes.

Je tiens à dire que tout le temps où cette famille est restée à Servas, chacun, les enseignants, le personnel communal, les animatrices du centre de loisirs, les parents d'élèves, a fait de son mieux pour accueillir ces enfants et leur permettre d'apprendre rapidement notre langue. Cette attention avait permis à cette famille de retrouver parmi

nous une sérénité dont elle avait particulièrement besoin. Je suis fier que notre population ait montré ce visage qui fait honneur à notre pays mais aussi qu'elle fasse preuve depuis leur départ d'une grande solidarité matérielle et financière. À l'heure qu'il est cette famille est logée de façon précaire dans la banlieue de Pristina, hôtellerie financée par notre solidarité.

Maintenant que le Haut Commissaire aux Solidarités Actives a dénoncé cette décision administrative, le Gouvernement français sera bien avisé de reconnaître l'abomination de cette expulsion et d'accorder définitivement le droit d'asile à cette famille. C'est notre vœu le plus cher, il permettrait ainsi à Rraim et Dafina de retrouver la place qui les attend à l'école de Servas. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRESIDENT.-** Merci Gérard Gavillon. Vous nous avez développé deux points complètement différents mais d'une telle importance que ce soit pour la Commune de Servas, ou pour l'agglomération sur votre point n°1. Sur le point n°2, malgré cette solidarité matérielle et financière de la Commune de Servas comme vous l'avez souligné, on est directement interpellé et je vous remercie de l'avoir fait ce soir à ce Conseil de Communauté à Servas.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 décembre 2009**

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas de question par rapport au procès-verbal de la séance du 21 décembre qui s'est déroulée à Bourg-en-Bresse ? Est-ce que vous avez des remarques par rapport à ce compte rendu ? *Aucune.*  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapporteur : Mme Hélène CEDILEAU**

➤ **Débat d'orientations budgétaires 2010**

**M. LE PRESIDENT.-** Ce soir nous prenons en point n°1 le point essentiel de notre soirée qui est le débat d'orientations budgétaires. Vous avez eu un document qui vous est présenté d'une façon technique. Tout à l'heure Hélène Cedileau et Lucile Viorner, si elle doit intervenir, vous présenteront à la fois techniquement et sur le fond le document d'orientations budgétaires qui, comme vous l'avez vu, se décompose en quatre parties avec une première partie qui donne le contexte national des principales mesures de la loi de finances 2010, une deuxième partie avec l'impact de la réforme de la taxe professionnelle (TP) sur les finances communautaires en 2010 et 2011, une troisième partie sur la situation financière de notre agglomération au 31 décembre 2009 - on aura l'occasion de revenir sur cette situation avec le compte administratif qui sera adopté, comme nous le faisons traditionnellement, avec le budget de l'agglomération lors de la réunion du Conseil de Communauté du 22 mars - et puis une quatrième partie sur le développement des textes que vous avez reçus. C'est l'analyse prospective 2010 - 2014 et les choix budgétaires qu'on est appelé à effectuer en 2010.

Certaines de nos collectivités territoriales se sont refusées à faire une prospective au-delà de l'année 2010 qui est, comme vous le savez, une année de gel. Pour faire simple on va dire ainsi.

Nous avons pensé qu'il fallait se livrer à un exercice total qui nous emmenait jusqu'à 2014 et qui pourrait nous amener à prendre un certain nombre de décisions surtout sur les années 2011, 2012, 2013, 2014. Donc, cette analyse prospective a été faite malgré un certain nombre d'incertitudes.

Au niveau de nos orientations budgétaires, je vais reprendre la phrase que j'ai volée à Hélène Cédileau tout à l'heure devant la presse et dire qu'il faut garder le cap tout en réglant la voile en fonction des différentes lois portant sur les réformes des collectivités territoriales et d'éventuelles décisions fiscales qui ne manqueront pas d'être prises au cours de l'année 2010, que ce soit au niveau des clauses de revoyure ou que ce soit au niveau de certains ajustements fiscaux qui devront de toute façon intervenir au cours de cette année 2010.

Malgré tout, nous pouvons prévoir. Nous pouvons discuter au cours de l'année 2010 sur comment on voit le réglage des voiles à effectuer sur le bateau de l'agglomération.

Concernant nos orientations, elles n'ont guère changé. Quand je signais le premier édit de "*En direct de l'agglomération*", j'insistais sur ce qu'était le développement durable et ses trois piliers qui sont l'environnement, l'économique et le social et principalement sur le lien social et la solidarité dont on doit faire preuve.

Ce DOB, comme tout ce qui va suivre, doit pouvoir aussi conforter nos ambitions au niveau de l'intercommunalité. J'ai retenu ces trois volets pour vous présenter nos orientations.

Sur le volet environnemental, au cours des vœux c'est vrai qu'on est souvent revenu sur le plan climat territorial, sur la réduction, la valorisation des déchets, sur la maîtrise de nos dépenses d'énergie et particulièrement sur la maîtrise au niveau de nos bâtiments publics, que ce soit les bâtiments des Communes, que ce soit les bâtiments de la Communauté d'Agglomération parce qu'on a certaines responsabilités, mais aussi sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat puisque nous avons une politique du logement à destination de l'habitat.

On a parlé du plan climat territorial fortement avec les transports publics et avec le développement des transports publics avec nos trois points d'ancrage: notre réseau urbain mais aussi le service Pass'Tel et le service Viva'tel, la volonté de la promotion des modes doux. Cela fait partie toujours et encore de nos objectifs et c'est fortement incorporé dans notre plan des déplacements. Vous avez aussi la promotion de l'intermodalité. On retrouve cela à l'intérieur du projet du pôle multimodal.

Dans la requalification de CENORD, il y avait tout un côté environnemental relativement fort avec l'intégration des modes doux mais aussi certains panneaux lumineux avec des panneaux solaires, avec des relevés de surfaces perméables à cette zone, etc. Il y avait une requalification de la zone qui était bien faite avec ce volet environnemental. Il faut poursuivre dans ce sens-là avec un lien très fort entre nos Communes et la Communauté d'Agglomération.

Sur le volet économique du développement durable, quand on regarde un peu le souci et la préoccupation actuelle, c'est une priorité en fonction de l'emploi. C'est bien là qu'est la difficulté de nos intercommunalités. Agir pour l'emploi est parfois relativement difficile pour nous, agglomération. Mais poursuivre tout ce que l'on a fait dans le domaine des points informations emploi, tout ce qui est ce contact avec la population, paraît primordial dans les moments présents.

Il faut aussi poursuivre le travail en matière de rayonnement du territoire en sachant s'appuyer sur de l'existant. L'autre jour, nous étions à la présentation du bilan 2009 de la Mission Economique de l'Ain avec les perspectives 2010. Nous avons, en matière économique, à pouvoir nous appuyer sur ce qui est fait au niveau départemental, voire ce qui est fait au niveau régional. La présence d'ERAI l'autre jour en était un point fort.

La poursuite de l'aménagement de nos zones doit se faire aussi en fonction de la demande. Sur nos zones d'activités, nous avons un bilan qui est en cours et, ensuite, quand nous aurons ce bilan sur les zones, nous aurons à nous prononcer sur d'autres aménagements futurs en fonction des besoins de zones économiques.

Les rocade sont toujours une demande. Elles font toujours partie de l'inscription plus que jamais au niveau de notre projet d'investissement.

Vous avez aussi les bâtiments locatifs industriels. C'était un des points importants de notre projet en matière économique. Nous verrons que cela fait partie des budgets annexes qui "dérapent". Nous aurons peut-être besoin d'un contrôle plus fort sur ce type de budget annexe. Le pôle services est une volonté. Il est toujours inscrit. Cela fait partie du développement économique et l'accueil de services sur nos agglomérations centres paraît relativement important.

Je ne reviens pas sur le réaménagement de CENORD au niveau de nos zones. Vous avez deux filières qu'on devra continuer à accompagner quoi qu'il arrive : la filière agro-alimentaire avec le pôle de recherche Alimentec et son développement et la filière mécanique – métallurgie – carrosserie industrielle.

Vous avez le lien entre les entreprises et l'université au niveau du pôle de recherche. C'est la même chose sur le développement industriel. On a un pôle existant qui est le pôle de Mécabourg. Nous devons continuer à être à leurs côtés et favoriser cette liaison école - entreprise ou plus précisément université - entreprise.

Pour l'enseignement supérieur, nous avons au cours des années précédentes investi des sommes relativement importantes. Je rappelle que ce sont environ 800 000 € par an qui sont consacrés à l'enseignement supérieur.

C'est le problème des villes moyennes comme Bourg-en-Bresse, Roanne. Quand ces villes désirent avoir de l'enseignement supérieur, elles sont obligées avec leur département d'investir des sommes relativement importantes, ce qui n'est pas le cas dans les grands centres universitaires ou même pour les universités en pleine autonomie, ce qui est le cas quand même de nos annexes universitaires.

Nous sommes dans le volet économique sur le soutien à la création d'entreprises par Centre Ain Initiatives et l'ADIE et nous avons inscrit un dernier volet important à notre développement économique qui était le développement du tourisme sur le territoire. Ces objectifs doivent être maintenus.

Au niveau du lien social, du volet social du développement durable, le troisième pilier, tout à l'heure j'insistais dessus au niveau de l'économie mais il doit y avoir un lien très fort entre ce qui est fait en matière économique pour ce qui

peut être un soutien à l'emploi et ce qui se fait au niveau de l'emploi, de l'insertion dans notre vice-présidence formation et insertion.

Donc, volonté bien sûr de toujours travailler sur nos points informations-emploi, de toujours travailler plus que jamais au volet insertion dans les marchés publics que nous sommes amenés à conduire au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Nous sommes engagés sur la politique de l'habitat, l'équilibre social de l'habitat, tout ce qui est contrat urbain de cohésion sociale. C'est une forme de solidarité importante de notre politique.

Nous nous sommes engagés sur la promotion de la culture et du sport. La promotion de la culture est le développement par exemple du Conservatoire à Rayonnement Départemental. Sur le Carré d'Eau, on voit bien les charges de fonctionnement que cela représente. Ce sont des engagements pris que nous ne pouvons pas freiner de la même façon qu'on nous freine nos recettes.

L'aide au milieu associatif, l'accès à des manifestations sportives, cela fait partie d'un lien social relativement fort que ce soit le soutien aux manifestations culturelles et sportives qui font la promotion du territoire, que ce soit aussi le sport ou la culture. C'est un élément du lien social prépondérant.

Il n'y a pas besoin d'aller voir *Invictus* au cinéma pour comprendre comment M. Mandela avait très bien utilisé le sport pour refaire une nation. On ne va pas être à ce niveau-là, on va être simplement au niveau du lien social et des personnes que cela permet de rencontrer dans des milieux qui ne se rencontreraient pas et là je pense que nous avons tout notre rôle à jouer.

Voilà un peu ce sur quoi je voulais revenir ce soir. On avait écrit au début et je crois à un moment où on se pose beaucoup d'interrogations par rapport aux politiques que doivent mener nos agglomérations qu'il était peut-être nécessaire en préambule de ce débat d'orientations budgétaires de replacer dans le débat la politique de l'agglomération et les axes volontaristes de cette politique.

Maintenant, je vais pouvoir céder la parole à Hélène Cedileau qui va vous faire une présentation globale du document d'orientations budgétaires en passant plus ou moins rapidement sur certains schémas. N'hésitez pas à interrompre au moment de la présentation.

Je vous avertis que tout le travail qui a été fait avec le cabinet qui nous a accompagnés, Partenaire Finance, était un travail complexe. Il a fallu beaucoup interroger. Les chiffres donnés par le Ministère de l'Economie et des Finances ne sont pas exacts. Nous en avons la preuve aujourd'hui puisqu'avec les huit villes centre et leurs huit agglomérations qui étaient réunies à Roanne, nous sommes quelque peu en désaccord avec les chiffres qui ont été communiqués bien que les chiffres communiqués étaient des chiffres 2008, mais pas ceux qui vont servir de référence aujourd'hui.

Malgré tout, on est dans un impact de cette réforme au niveau de nos produits fiscaux qui varie pour les villes centre de Rhône-Alpes entre 20 et 28 %. Tout à l'heure, vous aurez le chiffre. Le produit fiscal est en diminution de 23,40 pour notre agglomération. Je vous répète ce qui a été donné, que je vous ai déjà cité.

Il y a en France 128 Communautés d'Agglomération. Nous sommes, en prenant les plus pénalisées et les moins pénalisées, la 27<sup>ème</sup>. Donc nous sommes dans le premier quart des Communautés d'Agglomération très pénalisées par cette réforme.

Sont pénalisées par cette réforme toutes les Communautés d'agglomération pauvres, toutes les Communautés d'agglomération industrielles. Sont favorisées dans cette réforme la Communauté d'Agglomération de la Baule, de Saint-Raphaël, de Hyères, je vous en passe et des meilleures. Voilà quand même où nous a conduit la réforme.

Et si clause de revoyure il doit y avoir, il doit y avoir une clause de revoyure forte par rapport aux premiers chiffres qui sont donnés et par rapport au classement que vient de nous faire parvenir lui-même le Ministère qui reconnaît au niveau des Communautés d'Agglomération comment nous sommes touchés par cette réforme de la taxe professionnelle. Nous allons venir plus précisément aux chiffres.

**Mme CEDILEAU.-**

*(lecture du rapport)*

**M. LE PRESIDENT.-** Avant de vous laisser la parole, de questionner sur la richesse du document et sur l'effort pédagogique à faire - il y a peut-être des choses qui n'ont pas fait tilt dans votre esprit ce soir au niveau de cette réforme de la TP - je voudrais insister sur deux points.

Tout d'abord, la transparence totale de tout ce que l'on pouvait faire, de toutes les indications qu'on pouvait vous donner, de toutes les hypothèses qui ont été faites et le travail de nos services et du cabinet qui a travaillé avec nous sur cette prospective forte, puis la transparence au niveau, bien sûr, ce qui paraît tout à fait normal, des hypothèses

que nous avons retenues, qui ont été débattues au niveau du Bureau, puis au niveau de la Commission Finances avec une réunion de la Commission Finances élargie aux membres du Bureau dans laquelle nous avons travaillé sur certaines des hypothèses.

Le deuxième point sur lequel je veux insister, porte sur la difficulté de l'exercice prospective. Là, vraiment, nous atteignons la limite de ce que nous pouvons faire et de ce que nous pouvons réaliser.

Nous savons que nous aurons à réajuster ces propositions chaque année sans doute compte tenu des informations complémentaires que nous pouvons avoir. Il y a quand même des hypothèses avec un certain nombre d'incertitudes. Voilà, avant de vous laisser la parole, ce que je voulais vous signaler.

**Mme BOZONNET.-** Je voudrais savoir s'il serait possible d'avoir quelques chiffres sur d'autres Communautés d'agglomération pour voir où on se situe un peu. Nos chiffres sont clairs mais on ne sait pas très bien où on se situe par rapport à d'autres, donc peut-être des collectivités d'à peu près la même taille que nous.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien sûr. On est tous à peu près entre 20 et 28 % de produit fiscal en chute, autour de 23,40. Si vous faites allusion à l'endettement, on est tout à fait une communauté d'agglomération particulière avec un endettement très faible. Il y a une bonne capacité d'épargne brute tout à fait correcte.

On peut donner des chiffres de comparaison. L'Assemblée des Communautés de France nous donne des chiffres.

**Mme DUTHU.-** Toujours à titre de comparaison, je pense qu'il aurait été intéressant de pouvoir mesurer les effets de la réforme de la TP avec une simulation hors réforme, une prospective de telle sorte qu'on perçoive clairement les effets de la réforme. Comme cela, c'est vrai qu'on ne les perçoit pas si bien que cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela aurait été sans doute intéressant. Cela aurait été intéressant de voir en conservant le chiffre de la TP voté l'an dernier.

Il y a un manque de respect par rapport à nous, élus locaux, qui votions un taux raisonnable qui ne pénalisait pas nos entreprises, qui était un taux encore relativement faible par rapport au taux moyen de 17,24 % de nos Communautés d'Agglomération et de dire « non, on retient le taux 2008 augmenté de 1 %, ce qui représente du 15,34 % par rapport à notre taux de 15,87% ». Cela aurait été une simulation intéressante à voir.

Mais nous étions sur une dynamique de nos bases. Je sais que le calcul se fait avec deux années, donc là, en 2010, on est sur 2008 et en 2011, 2012, compte tenu de la crise économique, on n'allait pas conserver cette dynamique des bases, mais cela aurait été plus progressif et l'augmentation de taux ne nous aurait pas pénalisés.

On peut faire cette simulation. Je crois que compte tenu du nombre de simulations que Lucile a faites et que le cabinet a faites pour nous à notre demande, une de plus ou de moins ne les auraient pas gênés. On veut bien vous communiquer ces chiffres.

**Lucile VIORNERY.-** La simulation est vite faite. Il suffit de prendre les bases de TP 2008. Si on les simule avec une évolution comparable à ce qu'on a connu entre 2006 et 2009 elles s'élèveraient à 164 M€ multipliés par le taux voté en 2009, 15,87%, on aboutirait à un produit d'environ 26 M€, soit pratiquement 1 M€ de plus.

**M. PERRET.-** Je voudrais remercier le service et l'élu référent pour la qualité des documents proposés. Je voudrais vous faire partager une réflexion et m'excuser parce que je ne n'ai pas pu la faire partager à la dernière réunion du Bureau car j'étais malade.

Je voudrais faire une intervention sur la hausse de la fiscalité des entreprises avec une question peut-être préalable. Quel message souhaitons-nous envoyer vis-à-vis de notre monde économique local ?

Sur la taxe professionnelle, je crois que le discours national, et là tout le monde était d'accord, était que la taxe professionnelle était un impôt injuste puisqu'il pénalisait plus particulièrement l'investissement productif et que c'était donc une charge fixe importante pour les entreprises. Il fallait supprimer cet impôt et cette taxe professionnelle pour augmenter la compétitivité des entreprises, je crois, par les temps de crise qui courent, ou plutôt essayer de diminuer ou de contribuer à diminuer la fragilité de ces entreprises.

C'est vrai que la taxe professionnelle était un impôt extrêmement lourd pour les entreprises. Ramenée au résultat et non pas au chiffre d'affaires, elle représentait pour les entreprises du secteur de la production certaines fois 15 à 20% du résultat de ces entreprises.

Je trouve qu'il est vrai que la hausse qui est prévue de la CFE à hauteur de 5,37 % brouille le message qu'on souhaite tous envoyer au niveau national, en tous les cas au monde économique.

La suppression de la taxe professionnelle a des conséquences sur deux directions : une partie au niveau des collectivités et l'autre au niveau des entreprises. On l'a vu, c'est vrai que ce n'est pas simple. C'est extrêmement complexe de mesurer ces conséquences avec une superposition de produits et de recettes qui vont arriver dans nos budgets.

C'est également une conséquence pour les entreprises et je dois dire qu'au niveau des entreprises, si on regarde une dernière revue économique, on n'a pas encore une simulation extrêmement précise des impacts de la réforme de la taxe professionnelle sur les comptes des entreprises. On sait que globalement, pour les petites entreprises et les entreprises de service, il y aura effectivement une diminution, voire une forte diminution de l'imposition liée à cette taxe ou aux futures taxes mais on ne sait pas ce que cela va donner - et là il y a une incertitude - pour les entreprises de production liées au secteur du bâtiment, des travaux publics, des transports, de l'industrie qui sont génératrices de beaucoup d'emplois, qui ont également des investissements immobiliers relativement lourds avec des usines, des dépôts, des hangars, des réserves foncières et avec une valeur ajoutée qui est aussi plus forte puisque la valeur ajoutée est avant les charges de personnel et avant les amortissements et la dotation aux amortissements comptables, donc plus on a des outils de production lourds, plus on a de la valeur ajoutée.

Il est clair qu'à ce niveau-là, il y a encore des incertitudes pour savoir quelles seront les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle sur ces entreprises et quel sera ce niveau d'imposition, ce niveau de charge qui devra être maintenant supporté par ces entreprises.

Ce qui me gêne un peu c'est de dire qu'on va augmenter la cotisation foncière des entreprises (CFE) de 5,37 % sans mesurer l'impact de cette hausse au niveau de notre tissu économique local.

**M. LE PRESIDENT.**- J'espère que vous êtes sérieux, Bernard PERRET, en posant ce type de question.

Sur l'économie pour les entreprises au niveau national - c'est la Commission des Finances qui fait ce rapport - le gain fiscal pour les entreprises est de 7,1 milliards.

Ce gain fiscal va-t-il rétablir la compétitivité de nos entreprises ? Tous les économistes sérieux aujourd'hui répondent non. Le problème de la compétitivité de nos entreprises dans une économie mondialisée n'est pas celui de la fiscalité de nos entreprises, mais c'est véritablement un autre problème du type de la mondialisation avec le développement de certains pays qu'on n'avait pas imaginé voir se développer et tant mieux s'ils se développent. Il s'agit de l'Indonésie, de la Chine, du Brésil, du Mexique, de l'Afrique du Sud.

Sur la compétitivité de nos entreprises, poser le débat en termes de compétitivité des entreprises est déjà mal poser le débat au départ. On n'améliore pas la compétitivité des entreprises. D'ailleurs, la diminution de la TP n'empêche pas Renault d'essayer de voir s'il peut aller fabriquer ses véhicules en Turquie.

Ce n'est pas parce que la TP en France a baissé de moitié qu'on va fabriquer. Ce n'est pas parce que demain on va pouvoir diminuer le prix d'un camion de 800 € qu'on va en vendre davantage.

Toutes les entreprises ne sont pas basées non plus à la même enseigne. Il y a celles qui exportent, qui ont un problème de compétitivité peut-être par rapport à ce qui est fabriqué à l'extérieur et il y a celles qui sont sur le territoire national où ce problème de compétitivité se pose différemment.

L'Etat a fait le choix de diminuer fortement l'impôt économique des entreprises. Sur le taux, par exemple, de TP, au moment où nous sommes passés en Communauté d'Agglomération, quand il est passé de 17 et quelques % sur Bourg-en-Bresse à 15 et quelques %, personne n'est venu nous dire que cela rétablissait une compétitivité économique relativement forte de nos entreprises. Pourtant, depuis des années notre contribution des entreprises à la TP a fortement diminué. D'ailleurs, d'autres Etats ont fait d'autres choix au niveau de la compétitivité des entreprises que par le biais de la diminution de la TP.

Le cadeau aux entreprises cette année à travers l'IFA (imposition forfaitaire annuelle) qui revient à l'Etat a été de 0,6 milliard. Le cadeau pris sur les collectivités a été de 7,1 milliards et l'effort était fait par les collectivités et porté par les collectivités qui ont investi relativement fortement pour leurs entreprises sur leur territoire, il faut bien le reconnaître.

C'est le rétablissement d'un équilibre très faible que cette proposition qui vous est faite de majorer la CFE de 5,37%. C'est une proposition qui nous prépare un peu l'avenir.

Mais dans le message que l'on veut adresser à nos entreprises, le monde économique connaît les difficultés que l'on va avoir, nous, collectivités territoriales, demain. Et cette réforme de la TP est un frein considérable, à mon avis, pour certaines Communautés qui vont avoir le désir de moins investir et moins d'investissements faits par les collectivités locales est un frein terrible à l'effet économique sur nos économies.

Mais qu'on ne vienne pas parler de message que l'on peut donner à nos entreprises si on majore au cours de cette année de 5,37%. Pour une petite entreprise qui donne sur Bourg-en-Bresse 50 000, et qui, compte tenu de la réforme, demain va donner 35 000, si au lieu de donner 35 000 elle donne 35 500, le message qu'on va lui adresser ne va pas être changé et les 500 de plus que l'on prend pour nous représentent un gain sur l'avenir important. C'est loin de rééquilibrer ce que j'ai dit lors des vœux. Quand même, on est en train de déséquilibrer ce qui était l'apport du monde économique et ce qui est l'apport des ménages demain.

**M. BUELLET.**- Président, en essayant de rester sérieux, je voudrais simplement dire que je note avec satisfaction que la dynamique économique des années antérieures continue à être marquée.

J'interviendrai sur trois points. Le premier sur la dotation de solidarité communautaire (DSC). On sait tous que la dotation de solidarité communautaire est un élément important de la solidarité intercommunale. Je crois qu'il faut bien qu'on laisse ce point avant de prendre une décision sur cette diminution parce que les Communes, qui sont complètement différentes les unes des autres, aiment retrouver aussi au travers de cette solidarité un peu de retour direct au niveau des moyens.

Le deuxième point porte sur les investissements. Cela me gêne un peu qu'on soit obligé de prévoir en votant un budget ou en préparant ces orientations budgétaires de réduire à 85 % les investissements pour faire en sorte que la capacité de désendettement soit raisonnable. On a bien entendu que les investissements sont faits par les collectivités à 75 %. Si sur ce 100%, on en fait 85 cela me gêne un peu.

Et puis, troisième point, on a entendu le Président lors des vœux à Viriat, puisque je n'étais pas à la cérémonie des vœux de la Communauté d'Agglomération, dire qu'en période de tempête il fallait réduire la voile. Dans quels domaines peut-on réduire la voile?

**M. BORGIO.**- Je voudrais dire aussi que l'entreprise fonctionne avec des hommes. Certes, il y a des dirigeants qui ont une vision prospective mais au-delà de cela, il y a des salariés qui travaillent dans l'entreprise, qui la font vivre et pour faire vivre ces hommes, il faut un milieu, au-delà du monde économique, qui leur plaise. Michel disait tout à l'heure qu'en matière sportive, c'était générateur de lien social, en matière de sport et de culture. C'est vrai que là-dessus, il faudrait peut-être qu'on réfléchisse à quelles compétences on a besoin pour que nos salariés d'entreprises aient une vraie vie, une vraie vie sociale qui leur permette aussi d'être plus performants dans l'entreprise.

Considérer le sport et la culture comme éléments prépondérants du lien social est très important.

Ce travail pour être mené, à bien pourrait se réaliser avec l'ensemble de la population des Communes de la Communauté d'Agglomération en mettant tout à plat. J'ai exprimé déjà cela en Commission Sportive de la Communauté d'Agglomération y compris la fiscalité et la richesse de chaque Commune sur ces sujets.

Je rappelle à tous ici que la part de l'habitat social à Bourg est de plus de 30 % (36 %, je crois) et que le revenu moyen par habitant de la ville centre est inférieur à celui de nombreuses autres Communes de la Communauté d'Agglomération.

Donc, je souhaite que nous puissions avec nos habitants - et j'insiste sur "avec nos habitants" - être capables de mieux mutualiser nos projets d'investissement et de fonctionnement en sport et en culture au-delà des avancées considérables déjà réalisées, et au-delà que l'on puisse porter le débat au niveau national sur une vraie réforme de la fiscalité notamment qui touche les transactions boursières et la suppression des paradis fiscaux.

Je vous remercie.

**M. BRETON.**- Je ne suis pas sûr que poser le débat en termes de "sérieux" soit vraiment bien sérieux, à condition qu'on puisse avoir un débat et qu'on ne soit pas dans la pensée unique. La tournure du débat entre le Président et un de ses Vice-Présidents est d'autant plus dommage que la présentation qui a été faite était une présentation complète, qui montrait les difficultés de l'exercice. Personne ne l'a jamais nié. Je crois que c'était bien d'associer les services d'un cabinet qui avait éclairé. On était loin des polémiques qu'on peut avoir par ailleurs dans d'autres collectivités.

Je pense, bien entendu, au Conseil Général de l'Ain qui, après avoir menacé de baisse de subvention toutes les associations du Département, après avoir appelé les élus de l'Ain à la résistance, maintenant confond les grilles de la préfecture avec les tribunes du stade Geoffroy Guichard en imposant un calicot dont vous verrez demain la teneur.

Enfin, heureusement, jusqu'à ce soir à la Communauté d'Agglomération, le débat était un peu plus élevé et je souhaiterais qu'il puisse le rester.

La réforme de la taxe professionnelle, on a eu l'occasion de le dire et de le redire à toutes les cérémonies de vœux, a pour premier objectif d'alléger l'imposition des entreprises. L'objectif n'est pas d'embêter les collectivités locales.

Si cet objectif-là est contesté, et c'est ce que j'ai cru entendre de la part du Président de Bourg-en-Bresse Agglomération qui est en charge du développement économique de notre agglomération, il faut le dire. C'est un premier point de débat entre nous. En tout cas, il a une volonté d'alléger l'imposition des entreprises.

Effectivement, les milliards d'Euros qui ne seront plus payés par les entreprises existent bien. Ce ne sont pas 500 € de moins, ce sont bien des milliards qui, dans nos tissus économiques, vont bénéficier aux entreprises.

Le deuxième message qui était aussi indirect dans cette réforme est que les collectivités locales doivent participer à l'effort des dépenses publiques. Bien sûr, l'Etat en premier lieu, bien sûr des réflexions sur notre système de protection sociale, mais aussi les collectivités locales. Elles ne peuvent pas s'exonérer de cette réflexion. C'est un point de coupure mais il faut l'acter.

Encore une fois, la réforme de la taxe professionnelle permet d'alléger l'imposition des entreprises et d'aller vers une maîtrise de la dépense publique y compris pour les collectivités locales.

On a eu un exposé qui était assez complet mais j'ai été surpris du mode de raisonnement qui consiste à dire qu'on parle des recettes et que tout d'un coup on prévoit une hausse sans avoir réfléchi avant à la question des dépenses, sans avoir eu des arbitrages au niveau de notre programme d'investissements, sans avoir eu des réflexions sur le fait de réduire la voilure. Plus 5,5% par an des charges de gestion courante, où réduit-on la voilure? C'est une vraie question.

Faisons le scénario de garder un taux inchangé et voyons comment nous pouvons faire. Mais il faut qu'on ait au moins la certitude que cela ne soit pas possible.

Il y a deux messages et il faut choisir. Le premier consiste à dire qu'il y a une réforme, que c'est une mauvaise réforme et qu'on va faire payer tout le monde, les ménages et les entreprises. C'est ce qu'on entend partout.

Un autre message est de dire qu'il y a une réforme qui vise effectivement à alléger l'imposition des entreprises et les élus locaux vont participer à cet objectif. C'est une réforme qui incite à une prise en compte de la dépense publique et les élus locaux également sont impliqués. Le choix est là.

Je finirai avec un dernier point qui n'est pas directement lié mais qui traduit le même état d'esprit, c'est un peu la place de notre Communauté d'Agglomération dans le développement économique aujourd'hui. Je suis personnellement très inquiet de la tutelle que le Département est en train de mettre sur les collectivités locales en matière de développement économique dans notre Département.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de regarder le schéma départemental de développement économique. On peut déjà s'interroger sur la nécessité de faire un schéma départemental puisque qui est chef de file de l'action économique ? C'est le Conseil Régional. Qui a la compétence dans ses statuts ? C'est la Communauté d'Agglomération. Que le Conseil Général veuille accompagner comme il l'a toujours fait au niveau de l'aménagement des zones d'activités, au niveau de l'immobilier d'entreprise, c'est une chose, mais de là à avoir la prétention de faire un schéma, cela interroge.

Je ne suis pas venu vendredi dernier au comité de pilotage mais j'étais allé au premier et j'ai regardé un peu ce qu'il y avait dans ce schéma départemental de développement économique. Qu'est-ce qu'on voit ?

Mesure n°1 : mettre en place une veille et une animation des comptes clés dans l'Ain. Cela veut dire que cette relation essentielle entre des développeurs, élus et agences de développement économique et les grandes entreprises, c'est maintenant le Département de l'Ain qui va la faire ? Mais que devient la Communauté d'Agglomération de Bourg, que devient le bassin de Bourg ?

Deuxième mesure : définir la stratégie de marketing et de communication économique de l'Ain. Là aussi, il y a eu des propositions. Je sais qu'elles ont donné lieu à beaucoup de réactions y compris négatives sur les propositions de développement marketing mais est-ce que le problème est d'améliorer l'image du parc de la Plaine de l'Ain ou d'améliorer l'image du territoire de l'Ain. ? Que devient dans ce schéma notre bassin ?

Troisième mesure : il s'agit des relations avec les structures de développement économique locales de l'Ain, avec un objectif d'intégrer les priorités départementales dans les interventions des acteurs locaux.

Ce ne sont pas des territoires, les bassins de Bourg, d'Oyonnax, de Plaine de l'Ain, du Pays de Gex, qui ensuite se fédèrent dans une démarche de développement économique, c'est le Conseil Général qui va définir dans un schéma départemental des orientations, des priorités et qui ensuite va les imposer.

Là-dessus, je voudrais vraiment tirer la sonnette d'alarme parce que c'était au départ une intuition mais qui est en train de se vérifier et je souhaiterais qu'on ait une réunion plénière à ce sujet sur le développement économique, sur la manière dont nous voyons ce développement. C'est notre place sur notre territoire mais c'est également à la lumière de cette réforme de la taxe professionnelle.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais répondre aux trois points précis de Michel Buellet. Sur la dotation de solidarité, on en a débattu. Ce n'est pas un sujet clos. C'est un sujet à ouvrir très certainement. On a demandé la comparaison avec les autres intercommunalités, les autres agglomérations. C'est un sujet depuis l'an 2000 où il y a une solidarité vis-à-vis des Communes.

Aujourd'hui, ce sont les agglomérations qui vont avoir besoin d'une solidarité de leurs Communes et on est entré dans une tendance inversée. Une seule des huit villes centre de Rhône-Alpes avait augmenté sa dotation de solidarité au cours des années passées, celle-ci augmentait chaque année sa dotation de solidarité légèrement moins que ce qu'augmentaient ses recettes fiscales. Cette année, ils ont tout supprimé, ils ont gelé le dispositif qu'ils avaient.

Les autres intercommunalités ont eu des mesures beaucoup plus fortes, c'est-à-dire ont diminué par deux tout d'un coup la dotation de solidarité vis-à-vis de leurs Communes et cela s'est passé déjà il y a trois, quatre ans.

Donc, on est encore à la pointe sur la dotation de solidarité vis-à-vis de nos Communes et on a une solidarité relativement forte qui s'exerce avec les services aux Communes que nous avons, que beaucoup de Communautés d'Agglomération n'ont pas et je pense qu'il est bon de maintenir ces services aux Communes, et qu'il est bon de nous interroger sur la taxe d'habitation communale, ce qui est perçu par les Communes et en même temps sur cette dotation de solidarité communautaire.

Réduire à 80 %, 85 %, pourquoi ? On avait fait une présentation à 100 % où on passait même en prenant les mesures, où on atteignait des chiffres de 20 années d'endettement en prenant ces hypothèses.

On sait être réaliste et on a vu sur toutes les dernières années quels sont les taux de réalisation des investissements. Ils sont de l'ordre de 70 % dans le meilleur des cas. Là, on a des investissements lourds engagés et on a trouvé qu'en prenant le taux de 85 %, on était fortement réaliste.

Réduire la voilure, on a 2010, il faudra en discuter entre nous. Quelle forme va prendre la réduction de la voilure ? Je ne sais pas. J'ai quand même quelques idées mais ce n'est pas simplement le Président de la Communauté d'Agglomération, c'est tous ensemble. Quel est le message que l'on veut adresser aux chefs d'entreprises ? On verse à telles associations. Pour CENORD, on verse un montant de subvention de l'ordre de 33 000 €, pour l'association de la zone des Bruyères de l'ordre de 6 000 €. Est-ce que vous voulez continuer ? On va en discuter entre nous. Au lieu d'avoir prévu des augmentations de notre gestion de l'ordre de 5 %, faudra-t-il réduire ceci ? On a des partenaires. Pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT), on a versé 1,80 € par habitant. Est-ce que l'an prochain, il ne faut pas commencer à réfléchir à ne verser que 1,70 € au lieu de verser 1,80 €, ce qui nous fait gagner, compte tenu du nombre d'habitants, 7 620 € ? On a des mesures à prendre comme cela. Là, je parle de mesures de diminution. Il y a des mesures de gel.

Les hypothèses qui sont faites, sont faites avec une augmentation de 5,5 %. Quand on dit réduire de 0,5 %, c'est réduire de 0,5 par rapport aux 5,5 et aux 3,5 de l'arrivée. Donc, c'est ramener à 5, à 3 la voilure. Ce n'est quand même pas dans les simulations qui ont été faites un coup de frein brutal à toutes les aides qu'on pouvait apporter.

Mais il y a des choses à prendre en compte effectivement. Il y a un travail de contrôle de gestion qui est à la fois avec les partenaires avec lesquels on travaille et sur nos finances de la collectivité très important. Il est à faire sur l'année 2010 et ce sont les orientations budgétaires que l'on doit se donner.

Sur la compétitivité, qu'on vienne m'expliquer économiquement en quoi - j'ai horreur de prendre mon cas personnel - cela améliore la compétitivité de mon entreprise quand on diminue ma TP de 15 ou 20 %. En quoi cela améliore ma compétitivité d'entreprise ? Non, je ne peux pas accepter cela.

Les économistes font bien remarquer que la compétitivité de l'entreprise ne se joue pas à ce niveau-là. On sait bien qu'elle se joue sur la masse salariale que l'on va donner quand on va fabriquer en Turquie plutôt qu'en France, mais pas sur la TP. Il faut être un peu sérieux.

En plus, il y avait d'autres signes que l'on pouvait donner que celui des collectivités locales. On a retiré 7,1 milliards de l'impôt économique. Il y a d'autres manières de le faire. L'impôt sur les solidarités était une possibilité. Vous me direz que cela ne touche que les sociétés qui font des bénéfices, mais à une époque il y avait un impôt sur les sociétés différent sur les sommes réinvesties et sur les sommes distribuées.

Vous me direz qu'on va trouver sans doute de cette diminution de la TP dans les dividendes l'an prochain que vont percevoir les entreprises très certainement et fortement au niveau économique. Mais ces dividendes qui sont distribués rejoignent plutôt les paradis fiscaux - comme le faisait remarquer M. Borgo - que l'investissement sur le territoire national et au niveau local.

**M. DEBAT.**- Quelques remarques sur la tournure que prend le débat. D'abord, je voudrais dire que si on veut critiquer le Conseil Général, on se fait élire Conseiller Général et on va au Conseil Général ou alors on fait un communiqué dans la presse pour exprimer sa position d' élu par rapport à ce qu'on pense du Conseil Général.

Ici, nous sommes à la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse et apporter un débat qui n'a pas lieu d'être ici ne me semble pas faire avancer la discussion de manière sereine.

Une question de banderole et les appréciations des uns, des autres pour une assemblée qui n'est pas celle-ci, il me semble que c'est extérieur à ce qu'on doit voir ce soir.

Deuxième point que je souhaitais aborder, est-ce que la position du Département nie, coupe le lien entre les entreprises du territoire et notre Communauté d'Agglomération ? Je ne vais pas parler du fond du schéma, je vais dire simplement que la vraie mesure qui, au cours des trois derniers mois, a coupé le lien entre les entreprises et le territoire a été prise par ceux qui ont voté la loi de finances parce qu'en votant la réforme de la taxe professionnelle, ils réduisent à quasiment rien le rapport entre les efforts faits par les collectivités territoriales en direction des entreprises et les efforts des entreprises en direction des collectivités territoriales en ce qui concerne le rapport de travail. La cotisation est très largement versée sur des bases purement forfaitaires.

Les seuls éléments qui restent sont un élément concernant le foncier et qui va s'offusquer que les élus puissent encore faire bouger le taux du foncier ? Ils font bien bouger le taux du foncier des ménages.

Il y a aussi un rapport à avoir entre la contribution des ménages et la contribution des entreprises aux charges publiques y compris aux charges locales. Si nous avons un désaccord sur ce point, je suis tout à fait prêt à l'assumer.

Donc, d'abord, sortons les débats d'ici qui n'ont absolument rien à y faire.

Deuxième série de remarques par rapport au débat que nous venons d'avoir. Depuis trois ou six mois, on nous explique que la réforme de la TP va être neutre pour les collectivités. Au début, pas de problème, vous allez être compensés. Et puis maintenant on change de message on dit "bien sûr que cela va réduire vos recettes", évidemment, simplement je fais remarquer que quand il y a quelques mois avant le vote de la loi nous le disions, un certain nombre de maires de gauche et de droite, on nous disait qu'on faisait des procès d'intention, on nous disait qu'il fallait attendre le vote de la loi, on nous disait qu'on avait pensé à la manière dont cette réforme allait être compensée, résultat aujourd'hui : on voit que cela baisse les recettes.

Admettez qu'effectivement, comme c'était d'ailleurs écrit dès le premier semestre de l'année 2009, la réforme de la taxe professionnelle se fait d'abord au détriment des recettes des collectivités et qu'on ne leur enlève pas des charges mais qu'on leur enlève des moyens. Nous sommes dans une logique qui nous oblige, parce que nous avons une sorte de nœud coulant autour du cou, à prendre des mesures. Nous avons encore un petit peu de temps, encore un peu d'oxygène.

Mais je voudrais faire acter qu'après nous avoir dit que tout ceci n'aurait pas beaucoup d'impact, on vient de nous dire maintenant que cela en a et je préfère qu'on le dise parce que c'est comme cela que les choses se sont passées.

Je n'ai pas l'intention de refaire un débat sur la question de savoir s'il fallait ou pas revoir la taxe professionnelle. J'observe que de toute façon, elle était déjà plafonnée à 3,5% de la valeur ajoutée et que la principale réforme de la taxe professionnelle est celle-là. Elle enlevait tous les effets aberrants qu'une taxation sur les investissements pouvait avoir sur le fonctionnement d'une entreprise, notamment d'une grande entreprise et, très franchement, on aurait pu s'en tenir là.

Le choix du Gouvernement n'a pas été celui-ci. Il s'agit effectivement d'une réduction d'impôt pour les entreprises. C'est toujours plus facile de baisser les impôts des autres que ses propres impôts pour ensuite expliquer que c'est cet impôt-là par définition qui est le problème de la compétitivité.

Il n'y a qu'à regarder l'écart de la production industrielle entre la France et même les pays d'Europe de l'Est pour voir que l'écart est à 90 % lié au coût du salaire, des charges sociales. Il n'est pas lié à la fiscalité qu'elle soit directe ou indirecte.

Cela étant, ceci fait partie d'un débat qui aujourd'hui est soldé. Il n'en reste pas moins que les associations d'élus, et qui comprennent toutes des élus de droite et de gauche, interpellent aujourd'hui le Gouvernement pour dire "vous voyez les impacts de vos réformes".

Ce sont effectivement les bassins industriels qui paient la facture et nous sommes un bassin industriel. Est-ce que c'est l'objectif de faire en sorte que la Seine-sur-Mer, Dunkerque et Montbéliard soient les agglomérations qui pâtissent le plus alors qu'elles ont les logements sociaux, qu'elles ont l'industrie, qu'elles créent de la richesse ? Est-ce normal que les principaux bénéficiaires soient justement les bassins qui n'ont pas d'industrie, qui n'ont pas de logement social, qui n'ont pas de charges, qui n'ont d'ailleurs pas souvent de pollution ou de nuisances ?

On a quand même le droit de contester les effets de cette réforme et de demander qu'elle soit revue à l'occasion des clauses dites de revoyure que le Gouvernement a accepté d'inscrire dans la loi. Il y en a une prévue au 1<sup>er</sup> juin 2010 avec une discussion sur la fin de l'année 2010. Les associations d'élus de gauche, de droite, du centre et d'ailleurs feront des propositions. J'espère que les parlementaires et le Gouvernement pourront les entendre.

Sur la question de l'évolution de notre Communauté d'Agglomération, d'abord, le moins qu'on puisse dire c'est que cela ne rend pas les choses plus claires. Si un des objectifs des réformes en cours est de rendre les choses plus claires et plus lisibles, vous avez quand même vu le nombre de lignes qu'il faut ajouter au tableau des recettes pour avoir une vision de nos perspectives pour constater que l'effort qui a été fait ici à Bourg-en-Bresse Agglomération est un effort qui doit être mesuré.

On ne peut pas prendre les documents que vous avez, que chacun d'entre vous a et dire "voilà, c'est comme cela que cela va se passer " tout simplement parce qu'aujourd'hui nous avons une incertitude majeure sur un certain nombre d'éléments fondamentaux.

La clause de revoyure avec le Gouvernement permettra-t-elle - et il faut l'espérer - de corriger un peu la donne en matière d'évolution de la compensation ? Pensez qu'aujourd'hui nous avons à peu près entre 30 et 50 % de notre recette de taxe professionnelle qui va dépendre de la compensation votée par l'État. Nous ne savons encore pas si cette compensation en 2011, en 2012, en 2013 va être stable, si elle va augmenter un peu ou si elle va diminuer au fur et à mesure que notre fiscalité propre va augmenter.

Cela veut donc dire - et j'en viens aux mesures que nous sommes amenés à envisager - que nous allons devoir attendre, contrairement à ce que nous avons toujours fait dans le passé, les perspectives à un an ou à deux ans et encore plus à quatre ans et à cinq ans.

J'observe que quand on parle des tableaux, on parle du compte administratif 2014, c'est-à-dire des mesures réalisées dans cinq ans. Aujourd'hui, nous avons des éléments pour essayer d'analyser mais nous n'avons certainement pas le même degré de certitude sur ces hypothèses que celui que nous pouvions avoir il y a deux ans en faisant des hypothèses sur l'évolution de notre situation.

C'est aussi pour cela, mes chers collègues, qu'il faut prendre les mesures qui nous paraissent appropriées aujourd'hui et lister celles qui pourraient devenir nécessaires mais ne pas se précipiter pour ne pas risquer de casser la machine.

Je m'explique. Aujourd'hui, nous avons mis complètement sur la table, d'abord en Commission des Finances, ensuite en Bureau, puis ce soir en public, et pour chacune des communautés, pour la presse et nos concitoyens, ce que nous savons et ce qu'il pourrait se passer si ces hypothèses se réalisent. Elles peuvent être dans deux ans plus favorables. Elles pourraient être aussi moins favorables suivant les choix qui seront faits au niveau national et suivant l'évolution réelle de ces mécanismes que nous avons beaucoup de mal à percevoir puisque je vais vous donner un scoop, quand vous allez sur le site de Bercy et que vous regardez quel est le volume de la taxe professionnelle qui a été soi-disant perçue en 2009 par la Communauté d'Agglomération de Bourg il manque juste 3,8 M€. Cela veut dire que les chiffres sur lesquels l'Etat communique aujourd'hui sont des chiffres inexacts. Nous ne pouvons pas être véritablement certains de ce qu'il peut se passer.

En revanche, ce que nous savons c'est qu'effectivement - et là je rejoins ce qu'a dit Xavier Breton - l'objectif de réduire les dynamiques de dépenses des collectivités est affiché et que par rapport à ce que nous avions dans nos scénarios, il faut aujourd'hui envisager des mesures correctives.

Qu'on ne vienne pas ensuite nous dire "vous voyez, cela été dit, dans cinq ans il y aura 11 ans de capacité de désendettement". C'est quelque chose qui aujourd'hui ne serait pas honnête parce que cela correspond à des hypothèses dont nous ne savons pas quel est le degré de certitude pour qu'elles soient réalisées.

Ce que nous savons c'est que nous devons prendre des mesures aujourd'hui. Prenons les mesures qui nous paraissent aujourd'hui indispensables et listons les sujets qui pourraient devenir nécessaires à l'avenir.

Oui, il est nécessaire aujourd'hui de prendre quelques mesures en matière de recettes mais aussi en matière de dépenses. En matière de dépenses, d'abord, les chiffres que vous avez vus peuvent interpeller. 5,5% d'évolution des charges dites à caractère général, je vous rassure ce ne sont pas les frais de bouche de la Communauté d'Agglomération. Ce sont les interventions, les subventions, toutes les études qui sont menées. Et ce niveau d'augmentation n'a pas démarré au printemps 2008. Il est simplement normal et naturel dans une Communauté d'Agglomération en cours de constitution dans laquelle on prend tous les ans de nouveaux champs, dans laquelle on réalise tous les ans de nouveaux services pour les Communes, dans laquelle on développe de nouvelles actions. Et si vous revenez en arrière, c'était simplement la continuation du niveau constaté de ces charges à caractère général.

S'astreindre à essayer de les réduire, oui, c'est un effort que nous devons faire mais venir les sanctionner en les pointant du doigt, en disant "5,5%, vous voyez comment ils dépensent beaucoup" quand on a exercé des responsabilités au niveau de cette agglo, ce n'est pas responsable ou alors cela veut dire qu'en changeant de côté de la salle on devient amnésique. Il faut aussi mesurer l'effort qui doit être fait.

Oui, il faut réduire cela. Oui, il faut aussi faire évoluer la cotisation foncière des entreprises. D'abord, parce que son impact sera totalement réduit par rapport à la baisse de la taxe professionnelle qui sera baissée. Ensuite, parce que c'est la seule marge de manœuvre fiscale que nous avons, sinon il faut dire qu'on va augmenter les impôts ménages. Enfin, parce qu'il s'agit malgré tout de voir que depuis à peu près 50 ans en France, il y a un équilibre dans la fiscalité locale d'à peu près de 50 % pour les ménages et d'à peu près 50 % pour les entreprises. Avec la réforme de la taxe professionnelle, on passe à 73% pour les ménages et à 27 % pour les entreprises.

Où est-il dit que ces 27 % ne pourraient plus augmenter d'un iota ? Où est-il dit, alors que les ménages voient leur contribution augmenter, que ces principes de parité devraient être remis en cause ? Ce n'est pas comme cela que nous devons voir les choses.

Il n'y a pas de raison que seuls les ménages soient potentiellement mis à contribution suite à la réforme de la taxe professionnelle. Il n'y a pas de raison que la charge de ce qu'on appelle les dépenses communes ne soit supportée que par les ménages, en tout cas ce n'est pas ce qui est proposé par le Bureau et soumis à notre débat d'orientations budgétaires.

J'en terminerai par-là, réduire la voilure, oui. Réduire la voilure, c'est réduire autant qu'il est possible l'évolution des dépenses de fonctionnement. C'est aussi adopter une posture prudente mais réaliste par rapport à l'effort d'investissement. Je rappelle que dans notre pays, 73 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales, qu'elles ne sont responsables que de 11 % de la dette et qu'on trouverait quand même paradoxal qu'après avoir demandé aux collectivités territoriales l'année dernière de participer à un plan de relance on dise aujourd'hui surtout qu'il faut arrêter, qu'il faut revoir nos ambitions, que même pour 2012, 2013 il faut tout arrêter.

Non, on ne va pas tout arrêter. Nous savons qu'il y a des mesures à prendre tout de suite. Nous savons qu'il y a des mesures à étudier. Oui, la DSC peut être étudiée. Ce n'est pas anormal. Personne ne souhaite que nous soyons obligés de la réduire dans les années à venir. Oui, peut-être que dans un an ou deux, si effectivement nous n'avons que de mauvaises nouvelles venant des décisions de l'Etat, il faudra se poser la question de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) et cela fera partie à ce moment-là des discussions. Ce sera peut-être un des sujets.

Mais le décider aujourd'hui cela voudrait dire céder à une forme de panique. Cela voudrait dire que la réforme de la TP casse totalement la capacité de notre collectivité à assumer un certain nombre d'engagements et finalement cela oblige à tout bouleverser. Ce serait une preuve par l'absurde que cette réforme a été votée trop rapidement, discutée trop vite, peut-être dans la précipitation. Mais je ne crois pas que ce serait la bonne décision à prendre.

La bonne décision est d'ajuster ce que nous pouvons faire aujourd'hui et c'est de savoir sincèrement entre nous de manière transparente que dans les années à venir nous aurons peut-être à prendre d'autres décisions. Mais le savoir nous permet de l'étudier pour voir si oui ou non elles seront vraiment indispensables.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire au débat d'orientations budgétaires. Nous savons tous que nous ne votons pas les lois, elles nous arrivent. Maintenant, j'ai confiance dans la raison et une réforme excessive peut toujours être corrigée. Une correction même à la marge peut apporter aux collectivités territoriales l'évolution, la dynamique minimum nécessaire pour qu'elles puissent poursuivre leurs missions.

Rogner sur les dépenses, nous allons tous nous y atteler, mais il faudra quand même que nous disions entre nous ce sur quoi nous souhaitons faire porter l'effort de réduction et si on nous dit qu'on veut diminuer les dépenses des collectivités territoriales il va bien falloir à un moment donné dire sur quoi.

L'objectif est d'ajuster les dépenses par rapport à notre capacité prévisionnelle, puis nous verrons bien en 2011, 2012 et comme élus responsables nous prendrons les décisions qui seront nécessaires compte tenu du contexte que nous connaissons. Aujourd'hui, nous ne le connaissons pas.

Je fais totalement confiance à notre capacité collective à prendre au moment où il faudra les bonnes décisions pour réaliser le projet pour notre territoire, assurer les services à la population, contribuer au développement économique et pour le faire en respectant les grands équilibres de financement de notre Communauté d'Agglo.

De ce point de vue-là, ce débat a permis, Monsieur le Président, me semble-t-il de bien mettre sur la table l'ensemble des sujets. C'est un effort de transparence que toutes les Communautés n'ont pas pu réaliser, nous l'avons vérifié aujourd'hui à Roanne en discutant avec nos collègues d'agglomérations centre.

**M. RODET.-** Je n'ai pas l'intention de rallonger excessivement le débat. Je partage l'opinion de Jean-François DEBAT en pensant que ce n'est pas le lieu le plus adéquat pour évoquer la politique du Conseil Général.

Je voulais faire remarquer que la Mission Economique de l'Ain a été créée il y a plus de quatre ans avec une autre majorité au Conseil Général et je voulais faire remarquer aussi que le schéma de développement économique a été élaboré en partenariat avec ceux auxquels il était destiné, c'est-à-dire la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Je ne rappellerai pas non plus les quelques propos qu'a tenus le Président de la CCI concernant ceux qui se sont opposés à ce schéma.

Je voudrais rappeler que cela paraît cohérent que la collectivité se fixe un cadre pour déterminer la façon dont elle a à fixer ses thèmes.

Enfin, je crois que je peux rassurer Xavier Breton, il n'est pas improbable que dans quelques années, le Conseil Général n'ait plu à ce souci de cette problématique parce qu'il n'est pas improbable qu'il n'en ait plus les compétences.

**M. BRETON.-** On ne va pas refaire le débat mais je voudrais le prolonger sur quelques points. Le premier point par rapport au Conseil Général. Je ne m'immisce pas dans les débats internes du Conseil Général, je dis simplement que quand le Conseil Général envoie une lettre d'information à tous les élus municipaux que nous sommes en les appelant à la résistance, quand il met une banderole publique sur l'espace public, cela nous concerne. C'est simplement cela que j'ai voulu dire. C'est vrai que je ne suis pas Conseiller Général mais je n'ai jamais essayé de l'être.

Deuxièmement, au niveau de l'expression du Maire de Bourg-en-Bresse qui a dit qu'il y a une baisse des recettes, il n'y a pas de baisse des recettes, il a un maintien. Donc, pas de désinformation. Il y a un maintien pour l'année 2010, il a des interrogations pour 2011 et 2012, on aura à travailler dessus.

Autre point, dire qu'il y a le choix entre les impôts des entreprises ou celui de ménages, non, c'est un choix qui oublie celui de maîtriser les dépenses publiques et c'est celui dans lequel nous nous inscrivons. Il faut réduire le volume. Ce n'est pas facile, c'est vrai.

C'est vrai que réduire la voilure n'est pas facile mais on pourrait s'interroger sur les emplois qui sont créés au service communication, par exemple, au niveau de la Communauté d'Agglomération aujourd'hui, sur les emplois dans tous les services indirects, qui ne sont pas ceux qui sont transférés puisque la compensation et le transfert de charges permettent également les transferts de personnel, mais il y a tous les services en termes d'informatique, d'intendance, de services financiers, etc. qui restent à effectif constant dans les villes où il y a transfert. Et, encore une fois, nous l'avons fait dans le mandat précédent, mais on constate une évolution de l'intercommunalité montrée par les rapports de la Cour des Comptes et le fait qu'il y a une création d'emplois dans les services qui ne sont pas ceux qui rendent des prestations mais qui sont chargés de gérer les intercommunalités ce qui pose question. Encore une fois, ce n'est pas facile mais au moins ayons envie de répondre à la question.

**M. LE PRESIDENT.-** J'avais dans mes notes marqué " je pense que les trois derniers Présidents de la Communauté de Communes ont eu beaucoup de chance et même moi en début de mandat. On a été habitué à dire oui, oui mais. Mais le Président d'après 2011 devra s'habituer à dire non ou oui mais moins que cela ". Ce n'est pas un exercice simple qui sera sans doute à faire et je vais demander à tous les Vice-Présidents de commencer à y réfléchir et de m'aider à faire ce travail mais, comme cela a été dit, sans précipitation et en fonction des décisions qui sauront être prises.

Je ne doute pas un instant que compte tenu des constats qui sont faits, les Députés, qu'ils appartiennent à la majorité ou à la minorité, auront la sagesse de revoir certaines choses. On ne peut pas vouloir fortifier les Communautés d'Agglomération et à ce niveau-là, les priver de certains moyens d'actions que nous avons.

Au niveau des charges de la Communauté d'Agglomération, j'ai accepté à contrecœur de geler les embauches cette année 2010. C'était le premier effort. On voulait voir un peu la situation.

Je vous le dis bien franchement, en 2011 nous serons dans une situation qui n'est pas tenable au niveau de notre Communauté d'Agglomération. Nous avons au niveau des structures de charges, des charges de personnel relativement faibles.

Je vous assure qu'il faut être à la Communauté d'Agglomération tous les jours, pour comprendre à quel point on est proche de la rupture. Je disais aujourd'hui que je ne voudrais pas que mon Directeur Général des Services me dise continuellement " non, je ne peux pas aller à l'ANRU parce que j'ai trop de travail, non je ne peux pas vous accompagner à la conférence des villes centre parce que j'ai trop de travail à l'agglomération". On est vraiment dans une situation tendue et cela il faut que vous le compreniez tous. Je crois que beaucoup de conseillers communautaires en ont pris conscience à ce niveau-là. Il n'y a pas de dépenses excessives faites.

Au niveau du Député, je demande d'être vigilant sur la clause de revoyure, de nous aider aussi. Jacques Nallet disait, paraît-il, quand nous avons renouvelé la délégation de service public (DSP) des transports urbains, que l'équilibre que nous ne pourrions pas dépasser au niveau du budget principal qui abondera le budget transports publics est limité à 700 000 €. C'est une phrase prononcée à l'occasion d'un débat d'orientations budgétaires au moment du renouvellement de la DSP.

Quand on voit où on en est aujourd'hui et que ce sont bien des services normaux que nous rendons à la population, il faut agir pour que le versement transport (VT) où nous sommes plafonnés à 0,60 % passe à 0,8 ou à 1 % pour nos collectivités. Là, il y a une action législative à faire.

Toutes les Communautés d'Agglomération qui ont ce VT ont les mêmes charges que celles qui ont plus de 100 000 habitants et un VT à 1,4%. Nous qui sommes limités à 0,6, avons des difficultés énormes et là aussi, comparaison prise, il y a au niveau des autorités organisatrices de transport, celles qui sont à un 1,4 avec les mêmes charges que nous, qui ont des situations pratiquement équilibrées en n'ayant parfois que six Communes dans leur bassin à desservir et en ne rendant pas les mêmes services.

On voit bien que c'est un budget difficile aussi. Nos budgets annexes nous interpellent comme le budget principal.

Je pense que cette séance d'information était tout à fait nécessaire. C'étaient des échanges longs, un bon DOB. Je pense que malgré les incertitudes, malgré la volonté de certains de ne pas réaliser ce travail, à l'agglomération et au niveau des services, comme cela été dit, je vous remercie du travail effectué pour ce DOB.

**M. CHANEL.**- J'ai une question. J'ai vu qu'il y avait en 2010 et en 2011 dans la PPI, 50 000 € pour une étude sur la rocade grand Ouest. Je suis tout à fait d'accord, je veux simplement savoir si cette étude avait une répercussion sur la planification de la rocade Sud et, deuxièmement, j'ai vu au Comité syndical que pour faire des économies au SCOT, il y avait un budget pour étudier les grandes infrastructures. Comme le Président l'a dit, cela pourrait être pour un grand contournement Sud ou autre chose.

Je ne sais pas si cette étude pour le grand contournement Ouest porte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération mais il y aura quand même des répercussions sur tout le territoire, sur tout le bassin de vie. C'est peut-être une étude qui pourrait être prise en charge par le SCOT vu qu'il a un budget planifié.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tout à fait. C'est une des raisons qui a été évoquée l'autre jour au SCOT de laisser cette année la cotisation par habitant à 1,80 € en précisant que l'an dernier, on avait quand même l'étude de TTK qui a été relativement importante et coûteuse pour nous au niveau du SCOT. Les 30 centimes d'Euro par habitant n'ont pas été reconduits. En reconduisant 1,80 € par habitant, cela nous donne les moyens pour des études complémentaires.

Mais on n'a pas voulu changer la PPI par rapport à ce qui a été débattu. Ce que vous avez ce soir au niveau de la PPI est ce qui a été débattu au cours de l'année 2009 et on n'a fait aucune modification. Là aussi, il y aura des travaux d'ajustement à réaliser. L'année 2010, l'année 2011 sont des années d'arbitrage et faisons ces arbitrages sans précipitation. Je vous rejoins à ce niveau-là.

Deux heures sur un débat d'orientations budgétaires c'est bien, on a véritablement pu échanger.

**M. BORGIO.**- Cher Président, nous ne votons pas les lois, elles nous arrivent mais nous votons pour élire notre gouvernement. Les mots ont un sens et le mot résistance utilisé par le Conseil Général et que j'ai utilisé moi-même au Conseil Municipal de Bourg, sur lequel notre Député a réagi, veut bien dire ce qu'il veut dire. C'est le bon mot face à l'entreprise de destruction sociale qui a de vraies répercussions sur les habitants de notre Communauté d'Agglomération. Il s'agit pour nous de dénoncer ce que développe ce gouvernement au service d'une classe sociale dominante au service du grand capital.

## **Délibération n°1**

**Vu** les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent du caractère obligatoire d'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice et sur les engagements pluriannuels envisagés ;

**Vu** l'avis émis par la Commission Finance en date du 14 janvier 2010 ;

**Vu** l'avis rendu par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Madame Hélène CEDILEAU, Vice-Présidente chargée des finances,** donne lecture du rapport d'orientations budgétaires 2010.

A l'issue de cette présentation, le Conseil de Communauté débat des orientations générales du budget pour l'exercice 2010 et des engagements pluriannuels envisagés, sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2010.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de communauté, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2010 présenté et annexé à la présente délibération.

-\*.~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

- **Transfert du Conservatoire à Rayonnement Départemental : convention financière entre Bourg-en-Bresse Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse fixant les montants des recettes 2009 transférées et leurs modalités de remboursement**

**Mme CEDILEAU.-**

(lecture du rapport)

## **Délibération n°2**

**Madame Hélène CEDILEAU, Vice-Présidente,** expose à l'assemblée qu'en application de la délibération du Conseil de Communauté en date du 2 mars 2009 déclarant d'intérêt communautaire le Conservatoire à Rayonnement Départemental, des délibérations des Conseils Municipaux de Bourg-en-Bresse et de Péronnas approuvant son transfert à Bourg-en-Bresse Agglomération et de la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 juillet 2009, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-en-Bresse et l'école de musique de Péronnas, services municipaux gérés en régie directe jusqu'à cette date par ces Communes, ont été intégralement transférés à Bourg-en-Bresse Agglomération pour ne plus constituer qu'un seul établissement à la date du 1<sup>er</sup> avril 2009.

**CONSIDERANT** que le transfert intervenant en cours d'année, la Ville de Bourg-en-Bresse et Bourg-en-Bresse Agglomération sont convenues, pour des raisons pratiques, que la perception des recettes relatives aux droits d'inscription et locations d'instruments pour l'année scolaire 2008/2009, ainsi que celles relatives aux subventions institutionnelles se rapportant à l'année 2009, seraient intégralement perçues par la Ville de Bourg-en-Bresse et feraient l'objet d'un reversement à Bourg-en-Bresse Agglomération selon un prorata temporis correspondant à la date de transfert.

**CONSIDERANT** qu'une convention financière entre les deux parties fixe les montants des sommes dues et les modalités de leur reversement.

**CONSIDERANT** que les points principaux de cette convention sont les suivants :

### Droits d'inscription et de locations d'instruments

La Ville de Bourg-en-Bresse reverse à Bourg-en-Bresse Agglomération la somme de 102 028,68 € représentant les 5/12 du montant perçu pour l'année scolaire 2008/2009, soit pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2009.

### Subventions institutionnelles

La Ville de Bourg-en-Bresse reverse à Bourg-en-Bresse Agglomération la somme de 127 683,75 € représentant :

- les 9/12 de la subvention de 105 000 € attribuée en 2009 par l'Etat (D.R.A.C.), soit 78 750,00 € ;
- les 9/12 de la subvention de 59 456 € attribuée en 2009 par le Département, soit 44 592,00 € ;
- les 9/12 de la subvention de 5 789 € attribuée en 2009 par la Région, soit 4 341,75 €.

### Modalités de reversement

Bourg-en-Bresse Agglomération établira les titres de recettes correspondants à l'ordre de la Ville de Bourg-en-Bresse pour un montant total de 229 712,43 €.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Madame la Vice-Présidente** propose au Conseil de Communauté d'approuver la convention financière entre Bourg-en-Bresse Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention financière entre Bourg-en-Bresse Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

**Rapporteur : Mme BERNARD**

- **Avenants aux conventions pour la facturation de la redevance d'assainissement non collectif**

*(lecture du rapport)*

### **Délibération n°3**

**Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente,** expose à l'assemblée que les sociétés ALTEAU, SOGEDO, et la Régie municipale d'eau et d'assainissement de Bourg-en-Bresse, facturent la redevance d'assainissement non collectif aux usagers pour le compte de Bourg-en-Bresse Agglomération.

**CONSIDERANT** que les modalités de facturation et de reversement de cette redevance, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 15 juillet 2003, sont précisées dans les conventions liant les différentes parties.

**CONSIDERANT** que l'un des indices (ICHTTS1) participant à la formule de révision contractuelle de la rémunération de cette prestation n'est plus publié ; qu'il a été remplacé par un nouvel indice : ICHT-IME.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'établir des avenants aux conventions pour la facturation de la redevance d'assainissement non collectif, pour acter cette substitution d'indices.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Madame la Vice-Présidente** propose au Conseil de Communauté d'approuver les avenants aux conventions pour la facturation de la redevance d'assainissement non collectif et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les avenants aux conventions à intervenir avec :
  - la Régie municipale d'eau et de l'assainissement de la Ville de Bourg-en-Bresse ;
  - la société ALTEAU ;
  - la société SOGEDOpour la facturation de la redevance d'assainissement non collectif comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

-\*.~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

## **Modification et approbation du zonage d'assainissement de Jasseron**

*(lecture du rapport)*

### **Délibération n°4**

**Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente,** expose à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence environnement, Bourg-en-Bresse Agglomération a pris en charge l'établissement des cartes de zonage d'assainissement.

**CONSIDERANT** que le zonage d'assainissement de la Commune de JASSERON a fait l'objet d'une enquête publique entre le 19 octobre 2009 au 19 novembre 2009 inclus.

**CONSIDERANT** que lors de l'enquête, le Conseil Municipal a consigné dans le registre, qu'il souhaitait finalement que le hameau des Combes soit zoné en assainissement non collectif.

**CONSIDERANT** que le commissaire-enquêteur a repris cette remarque dans son rapport et émis une conclusion favorable à l'enquête.

**CONSIDERANT** que la carte de zonage d'assainissement et sa notice explicative seront modifiées en conséquence.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-10 ;

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 18 mai 2009 adoptant le projet de carte de zonage d'assainissement et sa notice explicative à soumettre à l'enquête publique ;

**Vu** les conclusions du commissaire-enquêteur ;

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Madame la Vice-Présidente** propose au Conseil de Communauté d'approuver la carte de zonage d'assainissement et sa notice explicative modifiées de la Commune de Jasseron.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** la carte de zonage d'assainissement et sa notice explicative modifiées de la Commune de Jasseron.

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

➤ **Modification et approbation du zonage d'assainissement de Saint-Denis-les-Bourg.**

*(lecture du rapport)*

**Délibération n°5**

**Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente,** expose à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence environnement, Bourg-en-Bresse Agglomération a pris en charge l'établissement des cartes de zonage d'assainissement.

**CONSIDERANT** que le zonage d'assainissement de Saint-Denis-les-Bourg a fait l'objet d'une enquête publique entre le 19 octobre 2009 au 19 novembre 2009 inclus.

**CONSIDERANT** que lors de l'enquête, le commissaire-enquêteur a remarqué une anomalie sur la carte de zonage ; que deux zones constructibles n'étaient pas zonées en assainissement collectif futur ; qu'il a consigné dans le registre que cette anomalie devait être corrigée.

**CONSIDERANT** que le commissaire-enquêteur a repris cette remarque dans son rapport et émis une conclusion favorable à l'enquête.

**CONSIDERANT** que la carte de zonage d'assainissement sera modifiée en conséquence.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-10 ;

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 18 mai 2009 adoptant le projet de carte de zonage d'assainissement et sa notice explicative à soumettre à l'enquête publique ;

**Vu** les conclusions du commissaire-enquêteur ;

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Madame la Vice-Présidente** propose au Conseil de Communauté d'approuver la carte de zonage d'assainissement modifiée et sa notice explicative de la Commune de Saint-Denis-les-Bourg.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** la carte de zonage d'assainissement modifiée et sa notice explicative de la Commune de Saint-Denis-les-Bourg.

➤ **Avenant n°1 à la convention de transfert de biens entre Bourg-en-Bresse Agglomération et Organom pour autoriser une cession des biens mis à disposition**

*(lecture du rapport)*

**Délibération n°6**

**Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente**, expose à l'assemblée que certains biens mis à disposition d'ORGANOM par Bourg-en-Bresse Agglomération dans le cadre du transfert de compétences sont devenus obsolètes. A ce titre, le Syndicat Mixte ORGANOM se voit contraint de les remplacer.

**CONSIDERANT** que dans l'article 3 de la convention de transfert, il est stipulé que le Syndicat Mixte ORGANOM ne peut en aucun cas céder une partie des biens mis à disposition qui figurait dans la liste jointe en annexe à la convention de transfert.

**CONSIDERANT** qu'il convient que Bourg-en-Bresse Agglomération signe un avenant à cette convention avec le Syndicat Mixte ORGANOM afin de lui permettre de céder dorénavant ces biens quand ils auront besoin d'être remplacés.

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Madame la Vice-Présidente** propose au Conseil de Communauté d'approuver l'avenant n°1 à la convention de transfert de biens entre Bourg-en-Bresse Agglomération et le Syndicat Mixte ORGANOM et d'autoriser Monsieur le Président signer ledit avenant.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de transfert de biens entre Bourg-en-Bresse Agglomération et le Syndicat Mixte ORGANOM.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ZONES D'ACTIVITES**

**Rapporteur : M. Bernard QUIVET**

➤ **Regualification de la zone d'activités « Cénord » à Bourg-en-Bresse : convention avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour l'enfouissement des réseaux aériens.**

*(lecture du rapport)*

**Délibération n°7**

**Monsieur Bernard QUIVET, Vice-Président**, expose à l'assemblée que dans le cadre de la requalification de la zone d'activité CENORD à Bourg-en-Bresse, il va être procédé à l'enfouissement des réseaux aériens EDF et de télécommunication de la Rue des Crêts et du Chemin de Majornas.

**CONSIDERANT** que Bourg-en-Bresse Agglomération a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA) pour la réalisation de ces travaux.

**CONSIDERANT** que pour la Rue des Crêts, l'enfouissement porte sur 775 mètres linéaires de réseau basse tension en coordination avec la mise en souterrain du réseau France Télécom.

**CONSIDERANT** que pour le chemin de Majornas, l'enfouissement des réseaux porte sur 330 mètres linéaires de réseau basse tension en coordination avec la mise en souterrain du réseau de télécommunication.

**CONSIDERANT** que les plans prévisionnels de financements établis au niveau de l'avant-projet sommaire (APS) par le SIEA sont les suivants :

<b>Mise en souterrain du réseau EDF</b>	<b>Rue des Crêts</b>	<b>Chemin de Majornas</b>
Montant des travaux projetés (TTC)	236 000 €	52 000 €
Dépenses prises en charge par le SIEA	69 064 €	15 217 €
Récupération de TVA par le SIEA	38 676 €	8 522 €
Dépenses restant à la charge de Bourg-en-Bresse Agglomération (à inscrire sur le compte 20415 : subventions d'équipement aux organismes publics – groupement de collectivités)	128 260 €	28 261 €

<b>Mise en souterrain du réseau Télécommunication</b>	<b>Rue des Crêts</b>	<b>Chemin de Majornas</b>
Montant des travaux à la charge de Bourg-en-Bresse Agglomération (TTC) (à inscrire sur le compte 21533 : réseaux câblés)	59 000 €	13 000 €

**CONSIDERANT** que les plans prévisionnels de financement précités comprennent les travaux proprement dits, les honoraires de la maîtrise d'œuvre, les frais de gestion du SIEA et une marge pour imprévu ; qu'ils seront revus en fonction des montants réellement dépensés.

**CONSIDERANT** que le montant des subventions d'équipement versées par Bourg-en-Bresse Agglomération sera ajusté en fonction des dépenses réellement payées, d'après un état récapitulatif visé du comptable public, dans la limite de 128 260 € pour les travaux rue des Crêts et 28 261 € pour le chemin de Majornas pour la mise en souterrain du réseau EDF, et dans la limite de 59 000 € pour la Rue des Crêts et 13 000 € pour le Chemin de Marjornas pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication.

**Monsieur le Vice-Président** propose au Conseil de Communauté d'approuver les plans prévisionnels de financement (niveau APS) et d'autoriser Monsieur le Président à signer les dits plans prévisionnels de financement et toutes les pièces y afférant.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les plans prévisionnels de financement (niveau de l'APS) à intervenir avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain comme susmentionné et dans les limites susmentionnées.
- 
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits plans prévisionnels de financement et toutes les pièces y afférant.

..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*

- **Travaux de voirie et d'aménagements urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse – Signature des marchés de travaux**

*(lecture du rapport)*

**M. GAVILLON.-** Pour les Communes qui auraient des travaux à réaliser, il y aurait la possibilité de réaliser ces travaux dans le cadre du marché actuel parce que le fait de relancer un appel d'offres va entraîner un retard dans la date à partir de laquelle les travaux pourront être réalisés.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci de cette précision qu'on avait évoquée au niveau de la Commission d'Appel d'Offres.

## **TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

**Rapporteur : Mme Sylviane CHENE**

- **Avenant n°2 à la convention relative à l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre du service de transport public urbain adapté aux personnes à mobilité réduite.**

*(lecture du rapport)*

### **Délibération n°8**

**Madame Sylviane CHENE, Vice-Présidente,** expose à l'assemblée que le réseau de transports publics urbains mis en place par Bourg-en-Bresse Agglomération sur son territoire n'est pas accessible en totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Conformément à la loi du 11 février 2005, Bourg-en-Bresse Agglomération a mis en place un dispositif de transport adapté à la demande dénommé « Viva'tel ».

**CONSIDERANT** qu'en tant qu'autorité organisatrice des transports urbains, Bourg-en-Bresse Agglomération finance et organise ce service en fonction des conditions d'exploitation qu'elle a définies ; qu'elle reçoit en complément relatif aux temps d'accompagnement des personnes, une participation financière forfaitaire du Conseil Général de l'Ain.

**CONSIDERANT** que le montant de cette participation est arrêté par convention et est actualisé par voie d'avenant chaque année.

**CONSIDERANT** qu'après la réunion en fin d'année 2009 du Comité de suivi et négociation entre les parties, il est proposé au titre de l'année 2009, de fixer le coût relatif aux 10 minutes d'accompagnement par trajet, à 2,50 € HT.

**CONSIDERANT** que la participation forfaitaire du Conseil Général de l'Ain à verser à la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse pour l'année 2009 au titre de l'accompagnement serait de 23 505 € HT (9 402 trajets constatés x 2,50 €).

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Madame la Vice-Présidente** propose au Conseil de Communauté d'approuver l'avenant n°2 à la convention relative à l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre du service de transport public urbain adapté aux personnes à mobilité réduite et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant .

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention entre le Département de l'Ain et la Communauté d'Agglomération relative à l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre du service de transport public urbain adapté aux personnes à mobilité réduite comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Rapporteur : M. Christian BERNARD**

- **Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : Renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs 2010 – 2012 et demande de subvention**  
(lecture du rapport)

### **Délibération n°9**

**Monsieur Christian BERNARD, Vice-Président,** expose à l'assemblée que l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a pour but de promouvoir, directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des populations les plus défavorisées, porteurs de projets de création et de développement d'activité économique, en les plaçant dans des conditions leur permettant d'exercer le droit par l'octroi de toute forme de concours et appuis en particulier financiers adaptés à leur situation.

**CONSIDERANT** que le savoir-faire de l'ADIE est reconnu au niveau national et s'adresse aux micro-entrepreneurs pour tous types de projets ; que les allocataires de minima sociaux restent majoritaires ; que ceux-ci constituent près de la moitié des entrepreneurs financés par l'ADIE.

**CONSIDERANT** qu'en 2008, 16 porteurs de projets situés sur le territoire de Bourg-en-Bresse Agglomération ont été accompagnés et financés par cette association ; que 80% des personnes soutenues par l'ADIE sont ainsi sorties des dispositifs d'aide sociale ; que le taux de pérennité des entreprises créées est de 65% sur 2 ans et environ 55% sur 3 ans.

**CONSIDERANT** que la convention liant l'ADIE à Bourg-en-Bresse Agglomération étant arrivée à échéance, que l'ADIE souhaite continuer d'obtenir un soutien dans son action de financement et d'accompagnement post-crédation des entreprises sur son territoire dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat et d'objectifs 2010-2012 ; qu'elle a sollicité une subvention d'un montant de 10 000 € auprès de Bourg-en-Bresse Agglomération pour l'année 2010.

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie, dans le cadre de cette convention, l'ADIE s'engage à :

- assurer une permanence d'accueil des porteurs de projets en micro-entreprise sur Bourg-en-Bresse Agglomération, les accompagner dans leur projet et la recherche de micro-crédits;

- mettre en œuvre des actions de communication adaptées pour soutenir l'émergence des projets, valoriser les nouvelles compétences et aider les entrepreneurs à faire connaître leur activité auprès de leurs futurs clients et acteurs économiques et institutionnels ;
- rendre compte à Bourg-en-Bresse Agglomération de leur activité par un bilan annuel.

**Vu** l'avis favorable émis par la Commission Economie le jeudi 10 décembre 2009,

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique au titre de l'année 2010.
- **APPROUVE** la convention de partenariat et d'objectifs entre Bourg-en-Bresse Agglomération et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique pour une durée de 3 ans de 2010 à 2012.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

- **Auberge de Lent : approbation du programme de construction – demandes de subvention.**  
(lecture du rapport)

**Délibération n°10**

**Monsieur Christian BERNARD, Vice-Président,** expose à l'assemblée que dans le cadre d'une opération de bâtiment locatif pour le maintien du dernier commerce en milieu rural, Bourg-en-Bresse Agglomération a acquis, le 21 décembre 2007, le bâtiment et le terrain attenant du seul café-restaurant de la Commune de Lent aux fins de réhabilitation.

**CONSIDERANT** que l'opération de réhabilitation – construction, conduite en partenariat avec la SEMCODA, comprend la réhabilitation de l'auberge par Bourg-en-Bresse Agglomération pour l'auberge et la réalisation de logements par la SEMCODA ; que ce projet comporte ainsi :

- au rez-de-chaussée :
  - l'auberge pour une surface d'environ 212 m<sup>2</sup>,
  - un hall et escalier d'accès à l'étage,
  - deux locaux poubelles destinés à l'auberge,
  - un dégagement donnant sur la rue desservant les deux locaux poubelles de l'auberge et la cuisine,
  - un local poubelle et un local deux roues destinés aux logements,
  - partie d'un logement de type T4 en duplex avec le premier étage,
- au premier étage :
  - trois logements de type T2,
  - partie d'un logement de type T4 en duplex avec le rez-de-chaussée,
- dans le jardin :
  - une terrasse et une partie de jardin destinées à l'usage de l'auberge,
  - un jardin privatif à l'usage du T4 duplex avec terrasse et abri de jardin,
  - un parking comprenant 3 places de stationnement (dont une réservée aux personnes à mobilité réduite) destinées au restaurant et 4 places de stationnement destinées aux logements.

**CONSIDERANT** que le montant en partie prévisionnel d'investissements à la charge de Bourg-en-Bresse Agglomération s'élève à 756 586 € HT et se décompose de la manière suivante :

- travaux d'aménagement :	438 094 € HT
- honoraires d'architecte et frais divers :	83 492 € HT
- acquisition immobilière :	235 000 € HT
TOTAL :	756 586 € HT

**CONSIDERANT** que certains financements peuvent être mobilisés auprès du Conseil Général de l'Ain et de l'Etat au titre du FISAC ; que le financement du volet commercial pourrait s'établir ainsi :

- subvention Conseil Général :	146 351 €
- subvention Etat (FISAC) :	208 297 €
- charge résiduelle :	401 938 €
TOTAL :	756 586 €

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à 54 voix POUR, Messieurs Michel BUELLET et Yves CRISTIN ne prenant pas part au vote,**

- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement de l'opération de réhabilitation – construction de l'auberge de Lent tel que décrit ci-dessus.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général de l'Ain et de l'Etat, au titre du FISAC, les subventions précitées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous dossiers ou pièces afférents à l'instruction de ces demandes.

## **RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Mme Hélène CEDILEAU**

- **Modification du tableau des effectifs**

*(lecture du rapport)*

**M. LE PRESIDENT.-** Pour les avancements de grade la proposition est de 0,4% de la masse salariale. C'est ce que représente ce qui vous est proposé ce soir.

### **Délibération n°11**

**Madame Hélène CEDILEAU, Vice-Présidente,** expose à l'assemblée que suite aux appréciations des Directeurs et des Chefs de service sur la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents de la collectivité, ainsi qu'aux dispositions de la délibération du 20 décembre 2007 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade à 50%, Monsieur le Président a souhaité inscrire un certain nombre d'agents aux différents tableaux annuels d'avancements et promotions de grade au titre de l'année 2010.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter les modifications au tableau des effectifs permettant les avancements et promotions de grade au titre de l'année 2010, ainsi que la mise en stage, au grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, sur un emploi vacant, d'un agent jusqu'alors employé dans le cadre d'un contrat.

**CONSIDERANT** qu'il est précisé que les suppressions des grades initialement détenus par les agents bénéficiant d'un avancement, seront effectuées ultérieurement après nominations effectives des intéressés.

**Madame la Vice-Présidente** propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

#### Filière administrative

Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	: +1
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	: +1
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	: +1
Rédacteur	: +1
Rédacteur Principal	: +1
Attaché Principal	: +1

#### Filière Technique

Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	: +1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	: +2
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	: +2
Technicien Supérieur Principal	: +1

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 1er décembre 2009 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les modifications qui sont intégrées au tableau des effectifs annexé à la présente délibération, comme susmentionné.

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURG EN BRESSE</b>			
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 1er FEVRIER 2010</b>			
<b>annexe délibération n° 11 du 1er février 2010</b>			
<b>EMPLOIS A TEMPS COMPLET</b>			
<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EMPLOIS CREES (effectifs budgétaires)</b>	
		au 16 novembre 2009	au 1er février 2010
Directeur Général des Services	A	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Directeur	A	1	1
Attaché Principal	A	3	<b>4</b>
Attaché	A	9	9
Rédacteur Chef	B	2	2

<b>EMPLOIS A TEMPS COMPLET</b>			
<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EMPLOIS CREES (effectifs budgétaires)</b>	
		au 16 novembre 2009	au 1er février 2010
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur Principal	B	0	<b>1</b>
Rédacteur	B	5	<b>6</b>
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	3	<b>4</b>
Adjoint Administratif Principal de 2ième classe	C	3	<b>4</b>
Adjoint Administratif de 1ère classe	C	5	5
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	13	<b>14</b>
<b>Total</b>		<b>44</b>	<b>50</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	1	1
Ingénieur Principal	A	3	3
Ingénieur	A	3	3
Technicien Supérieur Principal	B	2	<b>3</b>
Technicien Supérieur	B	3	3
Contrôleur en Chef	B	1	1
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2
Agent de Maîtrise	C	0	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	9	<b>11</b>
Adjoint Technique Principal de 2ième classe	C	15	<b>17</b>
Adjoint Technique de 1ère classe	C	6	<b>7</b>
Adjoint Technique de 2ème classe	C	18	18
<b>Total</b>		<b>63</b>	<b>69</b>

<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Conseiller Principal de 2ème classe	A	1	1
Conseiller	A	1	1
Educateur Hors classe	B	1	1
Educateur de 1ère classe	B	1	1
Educateur de 2ème classe	B	11	11
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>15</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Animateur	B	2	2
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 2ème catégorie	A	2	2
Professeur d'enseignement Artistique Hors classe	A	5	5
Professeur d'enseignement Artistique classe normale	A	7	7
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique	B	18	18
<b>Total</b>		<b>32</b>	<b>32</b>
<b>TOTAL TEMPS COMPLET</b>		<b>158</b>	<b>170</b>

<b>EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET</b>			
<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EMPLOIS CREEES (effectifs budgétaires)</b>	
		au 16 novembre 2009	au 1er février 2010
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe à 50% d'un temps complet	C	1	1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Professeur d'enseignement Artistique classe normale à 10/16ème	A	2	2
Professeur d'enseignement Artistique classe normale à 8/16ème	A	1	1
<b>EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET</b>			
<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EMPLOIS CREEES (effectifs budgétaires)</b>	
		au 16 novembre 2009	au 1er février 2010
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Professeur d'enseignement Artistique classe normale à 7,50/16ème	A	1	1
Professeur d'enseignement Artistique classe normale à 3/16ème	A	1	1
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 17,75/20ème	B	1	1
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 16/20ème	B	1	1
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 14/20ème	B	2	2
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 11,50/20ème	B	1	1
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 10/20ème	B	2	2
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 8,50/20ème	B	2	2
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 8,25/20ème	B	1	1
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 7,50/20ème	B	3	3
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 6,50/20ème	B	1	1
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 5/20ème	B	1	1

Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 4/20ème	B	1	1
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 3,5/20ème	B	1	1
Assistants Territoriaux Spécialisés d'Enseignement Artistique à 1/20ème	B	1	1
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique à 11/20ème	B	1	1
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique à 10/20ème	B	1	1
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>25</b>
<b>TOTAL TEMPS NON COMPLET</b>		<b>26</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL GENERAL EMPLOIS</b>		<b>184</b>	<b>196</b>

-\*.~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

➤ **Remboursement des frais de mission des élus dans le cadre des mandats spéciaux**

*(lecture du rapport)*

**Mme BOZONNET.-** Ce que j'ai compris de cette somme, c'était que l'enveloppe globale est à répartir entre ceux qui seraient concernés par les différentes missions particulières et que l'indemnité normale des Vice-Présidents est autre chose, c'est en plus.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est tout à fait autre chose. Il vous faut des exemples ? Je ne sais pas comment c'était auparavant. En général, c'est une décision qu'on prend en début de mandat. On se donne une enveloppe. Le Président va à Roanne à la conférence des villes centre, il peut y aller sur ses indemnités. Quand il va à Sablé sur Sarthe pour rencontrer une entreprise du secteur, cela représente un certains nombre de frais qui devraient être pris en charge dans le compte des mandats spéciaux.

**Mme BOZONNET.-** Je ne conteste pas, c'était juste pour comprendre comment cela marche.

**M. LE PRESIDENT.-** Je donne des exemples pour comprendre comment cela se passe.

**Mme BOZONNET.-** Pour l'année 2010, il y a deux sommes particulières pour l'ensemble de ces missions ?

**M. LE PRESIDENT.-** On n'est pas obligé de tout utiliser.

**Mme BOZONNET.-** Je n'avais pas l'impression que l'année précédente on avait cela.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, c'est vrai qu'on n'avait jamais voté. C'est une première.

**Délibération n°12**

**Madame Hélène CEDILEAU, Vice-Présidente,** expose à l'assemblée que Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et les Conseillers Communautaires peuvent être appelés à représenter la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse lors de diverses manifestations en France comme à l'étranger.

**CONSIDERANT** que ces déplacements occasionnent des frais divers et, notamment, des frais de transport et d'hébergement.

**CONSIDERANT** que la notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée ; qu'il est proposé que dans ce cadre les montants des crédits, ouverts au titre de l'exercice 2010, soient fixés comme suit :

- voyages et déplacements 3 000 €, article 6251 ;
- frais de missions 5 000 €, article 6532.

**Vu** les dispositions combinées des articles L.2123-18 et L.5216-4 du Code Général des Collectivités Territoriales réglementant les remboursements de ces frais ;

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** le principe du remboursement des frais de mission des élus dans le cadre des mandats spéciaux.

- **PRECISE** que toute représentation du Conseil Communautaire, hors territoire de Bourg-en-Bresse Agglomération, doit faire l'objet d'un mandat spécial qui devra être accordé par décision du dit Conseil, comme susmentionné.
- **PRECISE** que les frais de séjour (hébergement et restauration) sont remboursés dans les mêmes conditions que pour le personnel de Bourg-en-Bresse Agglomération, et en application des textes en vigueur pour les agents de la Fonction Publique.
- **PRECISE** que les autres frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux sont remboursés en fonctions des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits :
  - au compte 6251 : voyages et déplacements 3 000 €;
  - au compte 6532 : frais de missions 5 000 € ;
 du budget principal pour 2010.

\_\*.~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

➤ **Droit à la formation des élus.**

**Délibération n°13**

**Madame Hélène CEDILEAU, Vice-Présidente**, expose à l'assemblée que l'article L.5216-4 et les dispositions combinées des articles L.2123-12 à 16 et R.2123-12 à 22, du Code Général des Collectivités Territoriales réglementent le droit à la formation des membres du Conseil de Communauté.

**CONSIDERANT** que les membres du Conseil de Communauté ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ; que la formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice de leur mandat ; que seules les formations dispensées par des organismes publics ou privés agréés par le Ministère de l'Intérieur sont prises en charge par la Collectivité ; qu'il est précisé que ne sont pas concernés les voyages d'études qui nécessitent une délibération spécifique.

**CONSIDERANT** que sur le plan financier, sont pris en charge par Bourg-en-Bresse Agglomération dans les conditions fixées par les dispositions précitées, au titre des dépenses de formation, les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour.

**CONSIDERANT** que les frais d'enseignement seront payés, sur facture, directement à l'organisme formateur agréé ; que les frais de séjour (hébergement et restauration) et de déplacement seront remboursés dans les mêmes conditions que pour le personnel de Bourg-en-Bresse Agglomération et en application des textes en vigueur pour les agents de la Fonction Publique.

**CONSIDERANT** que ce montant pourra éventuellement être augmenté en cours d'exercice, par décision modificative, pour prendre en charge les demandes de formation formulées par les élus, sans toutefois dépasser la limite autorisée fixée par l'article L 2123-14 alinéa 3 du code précité, à savoir un maximum de 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires.

**CONSIDERANT** que l'exécutif de la collectivité est le seul ordonnateur des dépenses et doit être saisi préalablement à toute action de formation, afin d'engager les formalités afférentes entre Bourg-en-Bresse Agglomération et l'organisme agréé choisi.

**CONSIDERANT** qu'il est proposé que le montant des crédits de formation, ouvert au titre de l'exercice 2010, soit fixé à la somme de 6 000 € (chapitre 65, article 6535).

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les conditions d'exercice du droit à la formation des élus, comme susmentionné.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des dites formations.
- **INDIQUE** que les crédits sont inscrits au compte 6535 du budget principal pour un montant de 6 000 € pour 2010.

\_\*.~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

➤ **Frais de mission des élus – Mandat spécial**

**M. DUPIN.-**

*(lecture du rapport)*

**M. GUILLEMAUT.-** Pour ma part, je ne conteste pas l'utilité de ce déplacement en Afrique mais est-il nécessaire que trois membres de l'exécutif participent à cette mission ? Est-ce qu'un seul ne serait pas suffisant ?

**M. DUPIN.-** J'ai un certain nombre de connaissances et de contacts, je connais le pays mais j'ai besoin aussi d'autres regards, d'autres expertises dans la mesure où il y a toujours une part d'engagement relationnel fort dans ce type de contact et c'est volontairement que je souhaite que nous puissions être trois pour le faire.

**M. BUELLET.-** Simplement, je vous conseillerais de regarder la météo pour réduire la voilure parce qu'ils annoncent de la tempête.

**M. DUPIN.-** Sur ce plan-là ce n'est pas le moment, il y a d'autres solidarités et il y a d'autres moyens de la réduire.

**M. BRETON.-** C'est effectivement difficile de faire un vote parce qu'à la fois c'est une action de coopération avec un pays qui en a besoin, cela va dans le bon sens et en même temps, je crois qu'il y a quand même des interrogations sur le format de cette délégation qui plus est dans le contexte dans lequel nous avons nos débats aujourd'hui. À titre personnel je m'abstiendrai.

**M. BORGIO.-** Sur cette question des solidarités internationales, je suis heureux que la Communauté d'Agglomération s'engage sur cette action de façon conséquente. Les peuples d'Afrique et les peuples du Sud en général ont grand besoin de notre soutien. Effectivement, on peut penser que cela n'est peut-être pas suffisant parce que la vraie question est comment cela se joue à l'échelle internationale mais, en tout cas, je soutiens pleinement cet engagement.

**Délibération n°14**

**Monsieur Bernard DUPIN, Vice-Président,** expose à l'assemblée que dans le cadre de la compétence « coopération internationale », Messieurs les Vice-présidents Yves BOUILLOUX, Bernard DUPIN, Bernard QUIVET vont effectuer un déplacement dans plusieurs villes du sud du BENIN du 26 février au 11 mars 2010.

**CONSIDERANT** que cette mission a pour objectif une prise de contacts avec différents élus locaux des collectivités visitées, afin de définir des projets de partenariat et de coopération.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'accorder un mandat spécial aux élus concernés pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission.

**CONSIDERANT** que les frais engagés à cette occasion par les intéressés seront pris en charge par la collectivité, dans les conditions fixées par la délibération du 1<sup>er</sup> février 2010, à savoir :

- les frais de séjour (hébergement et restauration) remboursés dans les mêmes conditions que pour le personnel de Bourg-en-Bresse Agglomération et en application des textes en vigueur pour les agents de la Fonction Publique ;
- les autres frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux remboursés en fonctions des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.

**Vu** les dispositions combinées des articles L.2123-18 et L.5216-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la prise en charge des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ;

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté,  
à 15 abstentions :**

**Mesdames Kathy BOZONNET, Monique BRUHIÈRE, Françoise CHESNEL, Odile CONNORD,  
Nicole GUILLERMIN, Véronique HERBRETEAU, Mylène MUSTON, Messieurs Jean-Michel BLANC, Xavier  
BRETON, Michel BUELLET, Christian CHANEL, Yves CRISTIN, Bernard GUILLEMAUT, Guylain HERVE,  
Christian JAMBON,  
et 41 voix POUR,**

➤ **ACCORDE** un mandat spécial à Messieurs les Vice-Présidents Yves BOUILLOUX, Bernard DUPIN et Bernard QUIVET pour la mission susmentionnée.

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de missions des élus susmentionnés sur la base des dispositions réglementaires précitées.

## **TOURISME – SPORTS – EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET COMMUNICATION**

**Rapporteur : M. Thierry MOIROUX**

- **Procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à l'exercice des missions de l'Office de Tourisme**

*(lecture du rapport)*

### **Délibération n°15**

**Monsieur Thierry MOIROUX, Vice-Président**, expose à l'assemblée que le 26 mars 2007, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire :

- ⇒ le schéma de développement touristique de la Communauté d'Agglomération et son programme d'actions,
- ⇒ la mise en place, la gestion et le suivi d'un Office de Tourisme et des Congrès communautaire, à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération, dont les missions sont énoncées par le schéma de développement touristique, en conformité avec le Code du Tourisme.

**CONSIDERANT** que le transfert de charges, entre la Ville de Bourg-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération, liées à l'Office de Tourisme de Bourg-en-Bresse, est effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007 ; qu'en application de l'article

L. 5211-5-III du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne notamment de plein droit la mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ; que cette dernière est substituée de plein droit à cette date à la Ville dans ses droits et obligations vis-à-vis de l'Office de Tourisme.

**CONSIDERANT** que cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente, la Ville de Bourg-en-Bresse, et de la collectivité bénéficiaire, Bourg-en-Bresse Agglomération ; que le procès-verbal de transfert porte principalement sur les locaux occupés par l'Office mais également sur les différents contrats afférents à ces locaux.

**Vu** l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2010 ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles affectés à l'exercice des missions de l'Office de Tourisme de Bourg-en-Bresse Agglomération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

- **Bureau du 7 décembre 2009**

### **Délibération n°16**

**Le rapporteur** expose à l'assemblée que le Conseil de Communauté, par délibérations en date du 5 mai 2008, du 17 novembre 2008, du 18 mai 2009 et du 20 juillet 2009, a défini la délégation d'attributions au Bureau.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau en application des délibérations susmentionnées, comme suit :

#### ⇒ **Bureau du 7 décembre 2009**

- Aménagement de commerces en cœur de village sur la commune de VIRIAT- Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°1: coût prévisionnel définitif des travaux.
- Zone Norelan Viriat (La Cambuse) - Aménagement d'une plate-forme : avenant n°1 au marché de travaux.
- Zone Norelan Viriat (La Cambuse) - Aménagement des espaces publics : avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot n°1 : voirie et réseaux divers.



➤ **Convention de prêt de composteur**

Afin de sensibiliser les habitants au tri des déchets, de les valoriser au maximum et de diminuer le tonnage d'ordures ménagères résiduelles, en complément des composteurs individuels, il est proposé de mettre en place des composteurs collectifs destinés au immeuble, habitat regroupé, jardins collectifs ....

Ces composteurs ainsi que les équipements annexes (bio-seaux, mélangeur ...) sont mis à disposition gratuitement aux personnes morales ou physiques en faisant la demande, moyennant la signature d'une convention de prêt.

Cette convention, d'une durée de 5 ans, fixe des engagements réciproques.  
Le Président est autorisé à signer les futures conventions.

-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

➤ **Souscription d'un emprunt bi indexe Euros auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes- Budget Cambuse.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, un prêt destiné à financer les investissements de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse relatifs à la ZAC NORELAN -VIRIAT, émis aux conditions suivantes :

Type : contrat bi index avec phase de mobilisation

Montant : 6 000 000 Euros

Phase de mobilisation : Durée : 2 ans

Taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,40 % de marge

Phase de consolidation :

Durée : 15 ans

Taux : -variable EURIBOR 3 mois, 6 mois ou 12 mois + 0,42% de marge ou-fixe

Echéance : en fonction de la périodicité de l'index retenu pour le taux variable

Amortissement du capital : progressif ou constant

Base de décomptes des intérêts : nombre de jours exact / 360 ou 30 jours / 360.

Condition de remboursement anticipé : le prêt est remboursable par anticipation, partiellement ou totalement, sans pénalité à une date d'échéance en taux variable, moyennant paiement d'une soulte actuarielle en taux fixe.

Commission d'engagement : néant

Commission de non utilisation : 0,03% sur le montant non consolidé si le montant consolidé est inférieur à 80 % du montant contractuel.

Frais de dossier : néant

Les remboursements s'effectueront dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

- **PREND** acte du compte rendu des décisions de Monsieur le Président comme susmentionnées et prises en vertu de la délégation de principe accordée par délibérations précitées du Conseil de Communauté.

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Fixation du lieu du prochain Conseil de Communauté : Lundi 1<sup>er</sup> mars 2010**

**M. LE PRESIDENT.-** Il nous reste à fixer le lieu de la prochaine réunion du Conseil de Communauté. Nous serons à Dompierre-sur-Veyle.

**M. BRETON.-** A la dernière réunion du Conseil, on avait eu la présentation du plan climat territorial. Il avait été indiqué qu'on devait se prononcer dessus ce soir. Comme on avait déjà eu la présentation, le débat aurait été relativement court. J'aurai voulu savoir pourquoi nous ne débattons pas ce soir parce que je crois qu'on était une des dernières Communautés à ne pas avancer.

**M. LE PRESIDENT.-** On délibèrera le 1<sup>er</sup> mars dessus. Ce soir, on pensait que cela allait être trop chargé. Nous délibèrerons le 1<sup>er</sup> mars sur le plan climat territorial.

Au niveau des informations, les agendas qui vous ont été remis sont d'un coût nul pour la Communauté d'Agglomération, c'est-à-dire qu'on ne paie rien sur ces agendas, c'est totalement gratuit. On a eu certaines réflexions de la part de conseillers communautaires qui disaient qu'il fallait commencer à réduire la voilure. Je ne peux pas réduire la voilure, cela ne nous a rien coûté.

